Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 48 (1963)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, septembre 1963 - 48e année - Paraît chaque mois

9

La Fête fédérale d'actions de grâces

Il est bon et salutaire de fixer un jour spécial pour le consacrer à la réflexion, à un sérieux examen de conscience. Avons-nous mérité la grâce de Dieu, le bien-être dont nous jouissons, la paix extérieure qui nous a été conservée, la considération dont notre patrie bénéficie dans le monde entier ? Sans égard à ce qui peut le diviser, voilà sur quoi le peuple suisse, dans son ensemble, doit méditer, dans un sentiment de gratitude et dans une attitude de prière, en ce dimanche du Jeûne fédéral.

Et nous pensons que c'est là une belle et noble idée, une heureuse tradition, que de célébrer, chaque année, cette journée de la reconnaissance. Nous avons des raisons sérieuses d'éprouver ces sentiments. Nous sentons le besoin de rendre un hommage national et officiel au Souverain Maître, dispensateur de toutes grâces.

Nous savons, il est vrai, que, pour beaucoup, cette fête n'est plus qu'une tradition sans véritable sens religieux, une fête qui n'a gardé que son caractère purement profane. Des foules ne font plus aucun acte de piété en ce dimanche trop comme les autres. La Suisse ne serait-elle plus un pays de croyants ? Certes, beaucoup de nos compatriotes ne sont plus de la trempe des initiateurs du « Jeûne fédéral », du jour pleinement réservé aux actions de grâces envers le Seigneur.

Mais la Suisse comme telle n'a pas renié les droits de Dieu. Notre constitution fait toujours appel « au nom du Dieu Tout-Puissant » comme l'avaient fait les signataires du pacte de Brunnen en 1291. Dans leurs lettres et discours officiels, nos divers gouvernements cantonaux aussi bien que notre Conseil fédéral se recommandent à la protection divine. Dans bon nombre de cantons catholiques et protestants, la nouvelle législature s'ouvre par un culte. La plupart des manifestations patriotiques ont au programme une cérémonie religieuse.

S'il est donc vrai qu'actuellement un trop grand nombre de Confédérés ne sont plus des croyants convaincus ni pratiquants, il est alors pour nous un devoir d'autant plus grave et impérieux dont il faut nous rappeler l'urgence en cette fête fédérale d'actions de grâces.

En tant que raiffeiseniste, notre devoir est tout tracé. Notre doctrine sur le mutualisme de l'épargne et du crédit est chrétienne par essence. Elle a pour fondement l'amour du prochain. Les statuts fondamentaux nous en font une prescription puisqu'ils spécifient catégoriquement que l'action Raiffeisen doit se développer « selon les principes chrétiens » au service de la communauté. Nous pouvons à bon escient nous réjouir de cette constatation. Mais nous avons reçu cet héritage des pionniers du mouvement, les Raiffeisen et les Traber. Il s'agit pour nous de le respecter, de le conserver et de le faire toujours plus valoir. Il ne devra jamais être dit que nous ne sachions pas être aussi graves et sérieux, aussi réfléchis et fidèles, aussi consciencieux et reconnaissants que nos ancêtres.

Eveillons en nous l'intérêt pour les choses de l'esprit. Jouissons-en. Enrichissons notre vie intérieure et approfondissons-la pour nous rendre plus forts, plus sensibles au bien et au beau, plus serviables à l'égard de nos semblables. Fixons notre conscience sur notre simple devoir à remplir avec amour et ponctualité.

Réfléchissons, raiffeisenistes, en ce jour où, plus qu'à d'autres, nous devons nous rappeler que le Dieu Tout-Puissant et infiniment bon est notre premier Confédéré, car nous Lui avons juré fidélité et obéissance. Par Lui, la croix de notre bannière fédérale restera l'emblème de la liberté et de la paix individuelle et nationale, comme nous aimons à le chanter avec l'inoubliable chanoine Bovet :

Mon drapeau, fier et beau,
Fais briller ta croix sur champ pourpré.
Des hameaux tranquilles, des bruyantes villes
Sois l'emblème à tout jamais sacré.
Helvétie, ma patrie,
Fais briller ta croix sur champ pourpré.

Fx

Prière patriotique

Seigneur accorde ton secours
Au beau pays que mon cœur aime,
Celui que j'aimerai toujours,
Celui que j'aimerai quand même.
Tu m'as dit d'aimer, j'obéis,
Mon Dieu, protège mon pays !

Je l'aime pour ses frais vallons
Et j'aime d'un amour sincère,
La cime blanche de ses monts,
Où plane l'aigle au vol sublime.

Il est ma force et mon appui,
M'indique le chemin à suivre.
Je l'aime et je dépends de lui,
Ailleurs je ne pourrais pas vivre.

Jadis, unissant leur effort,
Des gens d'ailleurs l'ont voulu prendre.
Je le chéris d'autant plus fort
Que mes aïeux l'ont su défendre.
Tu m'as dit d'aimer, j'obéis,
Mon Dieu, protège mon pays !

E. Jacques-Dalcroze.

Message de félicitations au «Schweizer Raiffeisenbote» jubilaire

Avec la parution de son numéro de septembre, l'organe de presse de langue allemande de notre Union suisse, le *Schweizer Raiffeisenbote* est en fête. Ce numéro spécial marque son jubilé du cinquantenaire. Effectivement, son premier numéro a paru le 7 juillet 1913 et il a poursuivi sa route sans défaillance pour se présenter plus rutilant, plus en forme que jamais au seuil de son second demi-siècle d'activité. Il est ainsi l'aîné de trois ans de notre *Messager Raiffeisen.*

A l'occasion de ce jubilé, l'organe frère de langue française, *Le Messager Raiffeisen,* sa rédaction, ses collaborateurs et ses lecteurs adressent au *Schweizer Raiffeisenbote* leurs plus chaudes félicitations auxquelles ils joignent leurs plus vifs compliments pour l'œuvre accomplie au cours d'un demi-siècle de travail fécond.

Si le moment est bien choisi de faire une petite halte au bord du chemin pour jeter un coup d'œil en arrière sur un passé déjà long et s'interroger sur l'accomplissement de la mission assignée, les ouvriers du *Schweizer Raiffeisenbote* peuvent laisser aller leur cœur à la joie et exprimer des réflexions de fierté en récapitulant les fruits d'une besogne perspicace et systématique fixée par les initiateurs. Ce journal peut, aujourd'hui, dans l'allégresse, laisser libre cours à sa satisfaction et à son honneur d'avoir servi de son mieux et avec toute sa sincérité le bel et noble idéal du raiffeisenisme qui lui dicte même la ferme résolution de poursuivre, dans un enthousiasme accru par le succès, sa marche conquérante vers l'avenir.

Animés par un esprit de foi, les rédacteurs du *Schweizer Raiffeisenbote* ont su, au cours des temps, intensifier sérieusement son action tout en assurant la régularité de sa parution. Le journal a suivi l'évolution du mouvement Raiffeisen. Il l'a plutôt provoquée par l'enrichissement qu'a prodigué son service d'information et de propagande. Il a cherché à plaire tout en instruisant. S'il a changé successivement sa présentation pour s'embellir et mieux servir, il a voulu rester l'organe propre du mouvement dont il est issu et tel qu'il fut créé sous l'impulsion du dynamique pionnier, le curé Traber, marquant ainsi la sincérité de ses intentions au service du bien commun. Il n'a pas dérogé à sa mission comme arme nécessaire suscitant les volontés, instruisant et encourageant les militants. S'agrippant au guide sûr qu'est la doctrine Raiffeisen, il ne s'est jamais détourné du phare lumineux qui en jaillit.

Comme tous les journaux d'information, le *Schweizer Raiffeisenbote* n'a pas voulu être une fin en lui-même. Dans sa modestie, il ne veut être que l'instrument du mouvement qu'il doit servir, du mouvement de la coopération rurale dans le domaine de l'épargne et du crédit et il reste son moyen d'action toujours plus apprécié au fur et à mesure du renforcement de la puissance de l'organisation. Il n'est donc pas étranger à l'audience de plus en plus favorable que notre Union Raiffeisen suisse trouve auprès de l'opinion publique et auprès même des hautes autorités tant fédérales que cantonales, ni à la sympathie agissante que lui témoignent des couches toujours plus larges de nos populations laborieuses.

A notre époque de matérialisme à outrance, notre mouvement se veut de conserver son caractère social et éthique avant d'être une simple organisation économique et financière. La tendance est grande d'oublier la personne humaine pour chercher à n'enregistrer que des résultats matériels. Qui dira alors l'importance de la presse pour rappeler les idéaux de liberté humaine, du primat de l'homme sur l'argent, sur la matière, du sens chrétien à donner aux affaires ? Cette tâche, le *Schweizer Raiffeisenbote* en a fait son leitmotiv pour concourir, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, à l'épanouissement de la personnalité humaine, pour assurer la conservation des principes d'ordre spirituel dont la valeur est permanente et universelle et qui s'adaptent aux aspirations de notre mouvement d'entraide.

A la notion de liberté, le *Schweizer Raiffeisenbote* a joint celle inséparable de patrie. Durant un demi-siècle, aux jours les plus sombres de la guerre avec ses violences et ses injustices, aux époques de crise économique comme aux temps d'éblouissante conjoncture, il est resté fidèle à l'idéal de la dignité humaine issue de l'indépendance du pays. L'évolution du monde actuel ne peut se concevoir autrement que selon les exigences de la justice et de la liberté dans l'esprit démocratique, pour les hommes comme pour les organisations et les nations. La presse en général, nos journaux Raiffeisen en particulier ont là un rôle de premier plan à jouer au profit du pays. Dans ce secteur encore, le *Schweizer Raiffeisenbote,* en pleine collaboration avec *Le Messager Raiffeisen,* n'a pas failli à sa tâche et se propose bien d'intensifier son action.

Voguant vers les mêmes horizons, quoique totalement indépendants dans leur rédaction, le *Schweizer Raiffeisenbote* et *Le Messager Raiffeisen,* organes frères au service d'une même cause, au service de l'esprit chrétien de coopération dans les milieux ruraux, sauront poursuivre, la main dans la main, leur mission sur le chemin tracé par Raiffeisen et Traber. C'est dans ces sentiments que nous faisons des vœux chaleureux pour l'avenir du vaillant organe de presse jubilaire, le *Schweizer Raiffeisenbote,* pour le succès de son action généreuse sous la protection du Tout-Puissant.

Géo Froidevaux.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Si le cautionnement est l'un des plus anciens moyens de crédit, c'est aussi l'un des plus appréciés. Le crédit garanti par cautionnement joue dans notre vie économique un rôle considérable. Effectivement, ceux qui n'ont pas de garantie réelle à fournir ne peuvent que recourir à ce système de la garantie personnelle. Mais le nouveau droit du cautionnement, voulant réaliser un sérieux progrès dans la protection des cautions, a peut-être dépassé le but primitivement visé. Il y a aggravation des conditions de forme et de limitation de la capacité de cautionner, puis allégement des obligations des cautions, enfin renforcement des devoirs des créanciers.

Bref, si l'on recourt de moins en moins au cautionnement personnel, on fait d'autant plus appel aux personnes juridiques qui peuvent s'engager sans passer par la forme authentique. Les sociétés de caution mutuelle sont ainsi mieux préparées à prendre les engagements que réclame l'économie privée. Pour écarter les dangers économiques et sociaux que faisait encourir le cautionnement personnel, c'est le cautionnement collectif qui a pris le pas sur ce dernier.

C'est ainsi que le fait, pour notre Union Raiffeisen suisse, de pouvoir disposer de sa propre institution autonome de cautionnement procure un sentiment de sécurité et d'indépendance. Le concours de notre Coo-

pérative de cautionnement a déjà permis la création de maintes existences paysannes et artisanales. Elle a facilité à bon nombre de chefs de famille l'édification financière supportable d'un chez-soi et, dans de nombreux cas, l'obtention de crédits d'exploitation à des conditions avantageuses. Nous ne saurions mieux illustrer l'ampleur de ces services qu'en tirant les principaux chiffres et commentaires du

21e rapport de gestion sur l'exercice 1962.

Servir et aider ont toujours constitué la raison d'être du mouvement Raiffeisen suisse. C'est donc également la mission de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Depuis ses débuts, il y a 20 ans, elle s'est développée au point de devenir l'institution actuellement la plus importante du genre en Suisse. S'il lui a été donné de prêter son concours dans pas moins de 6500 cas représentant une somme approximative de 50 millions de francs, point n'est besoin de faire preuve de beaucoup de fantaisie pour juger combien sa collaboration a été appréciée.

Le tableau suivant concrétise l'activité déployée par cette institution au cours de l'exercice écoulé et précise la suite donnée aux demandes présentées.

Classification des demandes examinées en 1962

	Cas	fr.
Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent	183	2 192 550.—
Demandes présentées en 1962	884	9 591 015.—
	1067	11 783 565.—
Cautionnements accordés intégralement	705	6 928 480.—
Cautionnements accordés partiellement	52	567 985.—
Garanties bancaires .	3	21 000.—
	760	7 517 465.—
Demandes retirées .	96	1 090 280.—
Demandes retirées partiellement . . .	[51]	218 050.—
Demandes rejetées .	45	559 300.—
Demandes rejetées partiellement . . .	[1]	2 000.—
Cas à l'étude au 31 décembre 1962 .	166	2 396 470.—
Total	1067	11 783 565.—

Bien que le nombre record des demandes présentées au cours de l'exercice précédent n'ait pas été atteint pour 1962, l'activité déployée l'an dernier par notre institution s'avère néanmoins des plus satisfaisantes. La régression de 183 unités affichée par les demandes peut être imputée à divers facteurs. C'est ainsi que l'augmentation des salaires a provoqué un certain regain d'activité du secteur de l'épargne, ce qui a permis le financement intégral d'acquisitions projetées. Par ailleurs, la formation des réserves n'ayant pu suivre le rythme accéléré du coût de la construction, divers projets ont dû être remis à plus tard. D'autre part, le résultat satisfaisant des récoltes enregistré dans bien des régions du pays a certainement permis à maintes exploitations agricoles de passer le cap des difficultés sans être obligées d'avoir recours au crédit bancaire, même si la paysannerie n'a pas été épargnée des conséquences néfastes de la surchauffe conjoncturelle.

Certaines demandes ont été écartées parce qu'elles n'étaient pas appuyées par un apport suffisant de fonds propres ou que les requérants ne disposaient pas des capacités professionnelles requises, ou encore en raison du caractère de luxe de l'objet à l'acquisition duquel le prêt est destiné.

Les engagements nouvellement souscrits durant ce dernier exercice se répartissent comme suit :

		fr.
428	cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur . .	5 692 298.—
329	cautionnements garantis complémentairement par nantissement ou uniquement par notre signature	1 804 167.—
3	cautionnements pour l'octroi de garanties bancaires	21 000.—
760	cautionnements pour une somme totale de .	7 517 465.—

La répartition des engagements appuyés par une hypothèque de queue ou garantis par notre seule signature n'a subi pour ainsi dire aucune modification.

Les prêts avec hypothèque que nous avons cautionnés complémentairement en 1962 se répartissent comme suit :

	Cas	fr.
Domaines agricoles. .	83	1 048 535.—
Immeubles locatifs .	292	3 790 063.—
Immeubles à caractère artisanal	53	853 700.—
	428	5 692 298.—

Dans le domaine précité, la proportion à l'engagement total recule de 25,5 % à 18,5 % pour les domaines agricoles, celle des immeubles locatifs s'élargit de 57,4 % à 66,5 %, alors que pour les immeubles à caractère artisanal elle accuse une régression de 2,1 %.

Il est intéressant de constater également que les 292 immeubles locatifs comprennent 230 maisons familiales, 47 constructions abritant 2 familles et 15 comprenant 3 appartements ou plus.

La statistique suivante renseigne sur les besoins de crédit de nos populations rurales en précisant les motifs pour lesquels notre institution a été sollicitée en 1962 :

	Cas	fr.
Construction, rénovation de bâtiments . . .	213	3 005 296.—
Reprise d'exploitation .	128	1 660 885.—
Achat de terrain . . .	12	120 000.—
Amélioration de logements	32	214 150.—
Régularisation d'anciens comptes	54	447 770.—
Substitution de cautions personnelles . . .	3	21 600.—
Achat de mobilier . .	22	90 200.—
Reprise de fermage . .	20	179 400.—
Achat de bétail . . .	24	121 900.—
Achat de machines agricoles	45	196 014.—
Achat de tracteurs . .	65	473 200.—
Achat de voitures, camions	30	189 350.—
Fonds de roulement pour exploitations artisanales	59	466 200.—
Crédits à caractère social	22	54 000.—
Achat de machines destinées à l'artisanat. .	28	256 500.—
Garanties bancaires . .	3	21 000.—
	760	7 517 465.—

Le tableau précité démontre de manière évidente la multiplicité des services rendus par la Coopérative de cautionnement. A maintes reprises, l'appui de notre institution a permis l'établissement d'hypothèques de rang postérieur excédant la charge maximum, en vertu de la concession dont jouit notre institution d'utilité publique au sens de l'art. 86, chiffre 1, al. *b* de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles, possibilité sans laquelle bon nombre d'agriculteurs se seraient vus dans l'obligation de renoncer à l'acquisition projetée d'une exploitation.

Répartis selon la profession des requérants, les cautionnements nouvellement accordés se présentent comme suit :

	Cas	fr.
Agriculteurs	260	2 158 469.—
Commerçants, artisans .	159	2 031 183.—
Ouvriers, employés, fonctionnaires . . .	327	3 177 013.—
Divers	14	150 800.—
	760	7 517 465.—

Le nombre des engagements souscrits au profit des agriculteurs fléchit de 36,56 % à 34,22 %, celui des cautionnements accordés aux commerçants et artisans recule de 22,10% à 20,92 %, alors que le poste « Divers » s'amenuise de 3,47 % à 1,84 %. En revanche, la catégorie des salariés proprement dits s'élargit de 37,78 % à 43,02 %. Ces divers groupements professionnels assurent ainsi un heureux équilibre dans la répartition des risques.

Si les engagements effectifs ont augmenté de 760 positions et pour un montant de fr. 7 517 465.—, il y a eu 484 cas réglés entièrement et un montant total d'amortissements de fr. 4 226 376.—, de telle sorte que les engagements effectifs au 31 décembre 1962 se montent à fr. 23 758 379.— pour 3280 positions. Les versements fixés ont été effectués à nouveau de manière fort satisfaisante.

De ces 3280 engagements, 209 et pour un montant de fr. 1 431 882.— concernent les avances octroyées par la Caisse centrale. Les Caisses affiliées s'en réservent donc 3071 pour un total d'engagement de 22 326 497 francs.

Au cours de l'exercice écoulé, notre institution a subi une perte minime de fr. 192.10, ce qui fait que les 8 cas enregistrés jusqu'ici, d'un montant global de fr. 5666.85, ne représentent approximativement que 1/10 ‰ du total des engagements souscrits.

Bilan et compte d'exploitation

Au 31 décembre 1962, le capital social de fr. 2 332 400.— comprenait la participation de la Caisse centrale pour 350 000 francs et celle des 754 Caisses membres pour fr. 1 982 400.—. Il marque ainsi une progression de fr. 485 600.—.

Conformément aux dispositions statutaires, la possibilité maximale de cautionnement est limitée à 10 fois le volume des fonds propres. A fin 1962, la proportion atteinte est de 8,13 fois. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons procédé, pour bon nombre de Caisses, à l'élargissement de leur participation au capital social de notre Coopérative, et ceci plus particulièrement dans le sens d'une adaptation de leurs parts sociales en proportion du volume des engagements signés en faveur de leurs sociétaires.

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 1/2 % au capital social, soit de fr. 46 170.—, les réserves ont grossi du bénéfice net de f. 79 399.90 pour atteindre le montant de fr. 589 848.72.

La décision d'allouer au capital social un intérêt de 1/2 % supérieur, sans être à même d'entraîner des répercussions matérielles bien sensibles pour les bénéficiaires, mérite néanmoins d'être relevée, car elle signifie l'abandon du taux de 2 % invariablement bonifié depuis 1943. Le premier pas est fait, devant mener à l'adaptation successive au taux de l'épargne, à la condition toutefois que le résultat d'exploitation et l'alimentation des réserves le permettent.

Au compte d'exploitation, le produit des intérêts des placements effectués figure par fr. 90 071.55, montant en augmentation de fr. 19 116.25 sur l'année précédente, et les primes de cautionnement par fr. 53 301.50, en progression de fr. 11 737.30. Les frais généraux n'y sont inscrits que pour la somme de fr. 6726.90 alors que l'institution a dû verser des droits et impôts pour 11 078 francs. Une telle limitation des frais d'exploitation du ménage interne de l'institution n'a pu être obtenue — et c'est le moment de le relever — que grâce à la collaboration généreuse de la Caisse centrale qui prend à sa charge la totalité des frais de bureau et de personnel. Toute notre gratitude doit être réitérée à l'Union qui contribue pour une bonne part au renforcement de la capacité d'action de l'institution.

La fortune de la Coopérative de cautionnement est placée en hypothèques pour un montant de fr. 2 421 580.— et en avoirs à la Caisse centrale pour fr. 524 549.—, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

20e assemblée générale ordinaire

Les assises de la Coopérative de cautionnement de l'Union préludaient au Congrès Raiffeisen de Saint-Gall et se tenaient, le vendredi 21 juin, à 17 h. 30, dans la grande salle de la Tonhalle. Plus de 300 délégués avaient tenu à répondre à la convocation, marquant ainsi leur encouragement et leur gratitude aux dirigeants d'une œuvre d'utilité publique au premier chef. Chaleureux fut alors le salut de bienvenue du président du Conseil d'administration, l'ancien conseiller national *Gall Eugster,* Dr en médecine vétérinaire, dans son allocution d'ouverture.

Le bureau de l'assemblée fut complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Jean Fischer, président de la Caisse Raiffeisen de Roggwil (Turgovie) et Ulysse Benoît, caissier de la Caisse des Ponts-de-Martel (Neuchâtel), ainsi que par la désignation d'un secrétaire en la personne du gérant de la Coopérative, M. Paul Klaus, fondé de pouvoir. Des appareils écouteurs permirent aux délégués romands de suivre, dans leur langue, le déroulement des débats et l'exposé des rapports présentés en allemand.

Nous ne reviendrons plus sur le substantiel rapport d'activité présenté par M. Paul Klaus, gérant de la Coopérative de cautionnement. Les chiffres que nous venons de publier illustrent abondamment la place que prend cette institution auxiliaire dans les services que l'Union rend aux Caisses affiliées. Aussi, l'exposé du gérant est-il teinté d'un optimisme justifié.

Après que l'assemblée eût été informée sur l'activité de la Coopérative, sur les problèmes pratiques qu'elle doit résoudre et sur l'esprit social qui anime ses dirigeants, les rapporteurs de l'organe de contrôle, *M. Henri Cœytaux,* caissier à Yens (Vaud), en français tout d'abord, puis *M. Jean Vogt,* caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), en allemand, n'eurent pas de peine à mettre l'accent sur l'excellence de la conduite des affaires et sur la compétence des administrateurs, puis à faire approuver les conclusions de leur rapport contenant des propositions d'adoption des comptes annuels conformément au vœu de l'administration avec des remerciements à l'adresse des artisans et collaborateurs de l'institution. Ces résolutions furent votées à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée appelait encore les élections statutaires pour une nouvelle période de 3 ans, du Conseil d'administration et de l'organe de contrôle. Au Conseil d'administration, trois postes étaient devenus vacants par suite du décès de M. Sylvain Michel, président du Conseil de surveillance de l'Union et des démissions de MM. Ignace Egger, ancien directeur de l'Union suisse et Georges Vincenz, préfet à Trun (Grisons). Ayant obtenu de l'assemblée la réélection en bloc des membres restants, le président propose, en qualité de nouveaux membres du Conseil d'administration, le directeur Edelmann, qui a géré avec doigté et compétence la Coopérative de cautionnement pendant ces douze dernières années, M. René Jacquod, conseiller national à Bramois (Valais), membre et nouveau président du Conseil de surveillance de l'Union, et enfin M. Jean Vogt, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), jusqu'ici membre de l'organe de contrôle. A l'unanimité, l'assemblée fait siennes ces propositions, de sorte que le Conseil d'administration est composé comme suit :

MM. Gall Eugster, ancien conseiller national, président, Blidegg (Thurgovie), Stadelmann Joseph, ancien directeur, Saint-Gall, Arnold Edelmann, directeur, Saint-Gall, Steigmeier Engelbert, caissier, Wittenbach (Saint-Gall), Jacot Jämes, caissier, Le Locle (Neuchâtel), Jacquod René, conseiller national, Bramois (Valais), Jean Vogt, caissier, Allschwil (Bâle-Campagne).

En remplacement, à l'Organe de contrôle, de M. Jean Vogt, transféré au Conseil d'administration, l'assemblée ratifie la candidature de M. Charles Schibli, maître secondaire

et président de la Caisse argovienne de Fislisbach, puis renouvelle sa confiance aux deux anciens membres. Les trois membres seront donc les suivants :
MM. Cœytaux Henri, juge de paix, Yens (Vaud), Kuenlin Romain, syndic, Marly (Fribourg), Schibli Charles, maître secondaire, Fislisbach (Argovie).

L'assemblée procède enfin à la modification de l'article 21, al. 2, des statuts, modification qui a trait à l'élévation du montant maximal des cautionnements qui peuvent être accordés par la Coopérative. L'exposé des motifs de cette révision permet à l'ancien gérant de l'institution, *M. le directeur Edelmann,* de présenter ses vues sur le problème en les accompagnant de commentaires de hautes portées qui cadrent excellemment avec l'activité sociale de l'institution. Nous ne résistons pas au désir de le publier intégralement :

Au terme de mon activité en tant que gérant de la coopérative de cautionnement, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la compréhension et de l'appui que les organes dirigeants de vos Caisses m'ont sans cesse accordés durant ces 12 dernières années. Je serais ingrat de ne pas relever les joies et les satisfactions que m'a réservées l'accomplissement de mon mandat et je suis particulièrement heureux du renforcement successif enregistré par la Coopérative de cautionnement qui, grâce au soutien de notre Conseil d'administration et à la contribution active des Caisses affiliées, peut se prévaloir aujourd'hui d'une capacité d'action à même de rendre d'éminents services à la communauté Raiffeisen. Je me réjouis par ailleurs de pouvoir, en tant que membre du Conseil d'administration, continuer à travailler pour la Coopérative de cautionnement et de concourir ainsi, comme je l'espère, à son développement futur. Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner.

Lors de la fondation de notre institution, en 1942, les dispositions statutaires l'autorisaient à souscrire des cautionnements jusqu'à fr. 2 000.— lorsqu'aucune garantie hypothécaire n'appuyait sa signature et jusqu'à fr. 10 000.— en tant que garantie complémentaire pour des hypothèques de rang postérieur. Au cours des années, ces limites ont été relevées à plusieurs reprises, non seulement eu égard à la dépréciation de la valeur de l'argent, mais aussi en raison des besoins de crédits accrus des populations rurales et de l'augmentation des prestations de services de nos Caisses Raiffeisen. Car le but de la Coopérative de cautionnement est bien de faciliter l'octroi de prêts et crédits aux sociétaires des Caisses affiliées, à la population de nos communes rurales. Les principes du système Raiffeisen prescrivent aux Caisses affiliées une activité nettement définie. Les dispositions y relatives sont pleinement justifiées et ne souffrent aucune dérogation.

En revanche, nous avons toujours considéré que le but de la Coopérative était avant tout de soutenir l'activité des Caisses en leur permettant, tout en assurant le respect de leurs principes de base, notamment de celui qui prévoit l'octroi de prêts et crédits contre garanties seulement, de satisfaire la demande de fonds de leurs requérants, même lorsque ceux-ci ne sont pas à même de fournir les garanties nécessaires, à la condition toutefois qu'il soient jugés dignes de crédit et que l'avance sollicitée soit économiquement justifiée. Cette volonté de maintenir la capacité d'action de nos Caisses face à l'accroissement constant des besoins de crédit de l'économie rurale est à nouveau la raison majeure qui nous incite, aujourd'hui, à modifier une fois de plus l'art. 21 des statuts dans le sens d'une nouvelle augmentation des limites de cautionnement. Nous vous suggérons, en effet, de porter celles-ci à fr. 15 000.— lorsqu'il n'y a pas de garanties hypothécaires et à fr. 50 000.— lorsqu'il s'agit d'appuyer une hypothèque de rang postérieur. Je crois qu'il est superflu de préciser ce que coûtent aujourd'hui les machines sans lesquelles le paysan n'est plus à même, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, d'exploiter son domaine. Par ailleurs, s'ils veulent conserver leur capacité de concurrence, les artisans comme les commerçants doivent pouvoir disposer de capitaux d'exploitation toujours plus élevés. Au surplus, ils sont appelés, eux aussi, à renouveler sans cesse leurs installations, à moderniser leurs moyens de transport, etc. L'augmentation à fr. 15 000.— de la limite pour les cautionnements simples doit précisément permettre le financement de ces besoins d'exploitation. D'une année à l'autre, le coût de la construction augmente dans des proportions inquiétantes. L'achat d'un domaine d'importance moyenne, la construction de bâtiments agricoles, voire même la rénovation d'un magasin avec appartement ou d'un atelier nécessitent des capitaux énormes. C'est la raison pour laquelle nous tenons à porter de fr. 30 000.— à fr. 50 000.— la limite des cautionnements appuyant une hypothèque de rang postérieur. Nous sommes d'avis qu'il est préférable pour des immeubles à caractère artisanal, de maintenir un peu plus l'hypothèque en premier rang et de prévoir, en cas de besoin, une seconde hypothèque un peu plus élevée, solution adoptée également dans la pratique bancaire, car ce secteur de l'économie, comparé à celui de l'agriculture, sera toujours soumis à d'importantes fluctuations conjoncturelles.

Comme vous pouvez le constater sur la base de ces commentaires, l'élévation de nos possibilités de cautionnements est envisagée pour l'agriculture, l'artisanat et le petit commerce, ou pour la construction de blocs comprenant 2 ou 3 maisons familiales. En conséquence, elle n'est pas prévue pour des crédits à caractère spécifiquement social, notamment pour la consolidation d'anciennes dettes, pour l'achat de trousseaux, meubles, etc., ni d'ailleurs pour le financement de villas, etc., transactions pour lesquelles les limites actuellement en vigueur devraient suffire. Nous préférerions toutefois ne pas préciser cette distinction dans les statuts, afin d'éviter la réglementation par trop rigide de nos possibilités de cautionnement, tout en laissant à la gérance une certaine liberté d'appréciation. Pour des cautionnements simples, donc sans garantie hypothécaire à l'appui, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter la prime à 3/4 % lorsque l'engagement souscrit dépasse la limite de fr. 10 000.— autorisée jusqu'ici, partant du principe que l'élévation du cautionnement comporte simultanément un accroissement des risques. En revanche, les cautionnements appuyant une hypothèque de queue excédant même la limite de fr. 30 000.— resteront passibles d'une prime de 1/4 % seulement.

Le rapporteur ne craint pas d'affirmer, en conclusion, qu'il voit dans ces propositions la possibilité de favoriser le développement des Caisses Raiffeisen en augmentant leur capacité de concurrence au profit des populations rurales. Aussi, unanime et clairvoyante, l'assemblée ratifie les propositions du Conseil d'administration sur l'élévation envisagée des limites du cautionnement.

Cette 21e assemblée a mis en évidence la preuve que la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse prend une place toujours plus marquée par la somme toujours plus impressionnante de ses bienfaits. Son avenir est assuré parce qu'elle n'est fondée que sur l'idéal de solidarité des pionniers raiffeisenistes. *Fx*

Chronique économique et financière

La tendance au ralentissement se poursuit en Suisse. Dans plusieurs secteurs, le point culminant semble avoir maintenant été atteint et certaines industries d'exportation enregistrent une diminution dans l'entrée des commandes. Le taux de croissance des importations a nettement fléchi, n'ayant atteint que 5 % pour les cinq premiers mois de 1963, contre 16 % durant la période correspondante de l'année précédente. Dans l'ensemble cependant, on ne peut encore parler d'un véritable recul de la haute conjoncture, étant donné que la consommation interne et l'activité dans le secteur de la construction sont en hausse.

Sur le marché du travail, les signes de tension ont réapparu avec la fin de la période du froid. Dans l'industrie, la progression de

l'emploi s'est toutefois ralentie. C'est ainsi que le nombre des travailleurs étrangers sous contrôle était en février supérieur de 15 % au chiffre de février 1962, alors que l'augmentation avait été de 28 % un an auparavant. Afin de prévenir un excès de pénétration étrangère et contribuer à freiner l'expansion économique, le Conseil fédéral a décidé d'apporter certaines restrictions à l'admission de main-d'œuvre étrangère.

Dans le secteur de la construction, la pleine activité se poursuit. L'ensemble des projets pour 1963 se monte à 11,5 milliards de francs, dépassant ainsi de 3 milliards le total des constructions réalisées en 1962 en utilisant à la limite du maximum les forces de travail disponibles. Les projets des pouvoirs publics dépassent déjà, à eux seuls, de 21 % le chiffre correspondant de l'année précédente. Le fort excédent de la demande entraînera une nouvelle progression des coûts de construction.

Un nouvel accroissement du *commerce extérieur* et une réduction simultanée du déficit de la balance commerciale témoignent du maintien de la prospérité économique. Pour la première fois depuis 1958, la progression de nos *importations* s'est considérablement ralentie dans le premier semestre de cette année — en juin tout particulièrement — comparativement à la même période de l'année passée. En effet, par 6780 millions de francs pour 9 712 783 tonnes de marchandises, nos importations n'ont progressé que de 285 millions de francs contre 839 millions dans la première moitié de l'année passée. Il n'en reste pas moins que nos importations demeurent anormalement élevées comparativement aux exportations. Si la surchauffe a cessé de s'aggraver sensiblement, elle continue tout de même. Or, cet état de chose ne peut pas durer indéfiniment.

Contrairement aux importations, nos *exportations* ont progressé dans la même mesure à peu près dans le semestre écoulé qu'une année auparavant. Nous avons exporté 694 933 tonnes de marchandises pour une valeur de 4937 millions de francs. La valeur des exportations en pour cent de celle des importations s'est élevée ainsi à 72,8 % Cette proportion n'avait été que de 70,4 % au cours du premier semestre de 1962.

La plus-value des exportations intervenue par rapport au premier semestre de 1962 se répartit à raison de 326,5 millions de francs (+11 %) sur l'Europe et 38,5 millions (+3 %) sur les pays d'outre-mer. La part de notre commerce d'exportation avec l'Europe a progressé et s'élève à 68,4 %. Avec 43,1 % de nos exportations totales, la cote de la CEE est plus élevée qu'il y a une année, tandis que celle de l'AELE, qui s'établit à 17,8 %, a légèrement rétrogradé.

Le solde passif de la *balance commerciale* se situe à 1842,3 millions de francs et marque ainsi, par rapport au premier semestre de 1962, une baisse de 79,8 millions. Une réduction du solde passif toujours élevé de la balance commerciale serait d'autant plus souhaitable que la *balance suisse des revenus,* influencée d'une manière déterminante par le mouvement du commerce extérieur, n'a pu être équilibrée ces dernières années par d'autres postes. Elle boucle, en 1962, par un déficit d'environ 1,5 milliard de francs qui ne laisse pas d'être inquiétant parce que, répété depuis 2 ans, il a pris des proportions telles qu'il ne peut plus être considéré comme accidentel.

Marché monétaire et financier

Le marché des capitaux n'a subi aucun changement important. La hausse du rendement moyen des obligations de la Confédération semble indiquer que la liquidité diminue progressivement. Il est pourtant difficile de porter un jugement puisque des capitaux étrangers continuent d'affluer chez nous, contribuant à maintenir anormalement la liquidité et la surchauffe.

Dans un exposé fait en décembre dernier devant le Conseil national, M. Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, a estimé qu'en 1962 les entrées de capitaux de l'étranger se sont élevées à 3,2 milliards auxquels se sont opposés 1,05 milliard d'exportations de capitaux, les placements à court terme à l'étranger de banques suisses non compris. Il y aurait donc eu une entrée nette de capitaux de 2,15 milliards. Le danger existe ainsi du départ éventuel et possible d'importantes sommes de ces capitaux étrangers, ou même du simple arrêt de cet afflux d'argent, ce qui provoquerait, sur le marché des capitaux, un resserrement d'autant plus prononcé que, comme nous venons de le dire, le déficit de la balance des revenus est considérable. Un tel resserrement ne manquerait pas d'occasionner un fort ralentissement des affaires.

Un signe précurseur d'un certain tassement de la situation, c'est la progression modérée des bilans des banques cantonales durant le premier semestre 1963. Tout laissait d'ailleurs présager que la progression ne se maintiendrait pas à la même allure que précédemment. Pour les six premiers mois de l'année, le total des bilans des banques cantonales suisses présente une augmentation de 3,7 %, alors qu'elle fut de 8,8 % pour l'année entière 1962 et de 10 % pour 1961. Il n'y a là rien d'alarmant, car il fallait bien penser que les restrictions de crédit rompraient peu à peu l'élan des affaires sans cependant leur porter un préjudice sensible.

A propos des taux de l'intérêt, il est indubitable qu'on note une certaine tension spécialement en ce qui concerne celui des dépôts à terme. Les banques ont de la peine à renouveler aux mêmes conditions les obligations de caisse échues, de sorte qu'une hausse paraît inévitable dans le courant du second semestre de l'année en cours.

On assiste même à une forte concurrence entre banques, pour la recherche de l'argent. Les journaux fourmillent de grosses annonces avec des taux alléchants. Les banques cantonales et les grandes banques offrent le 3 3/4 % pour leurs bons de caisse à 5 ans (3 1/2 % à 3 ans). Une importante banque locale argovienne n'a-t-elle pas offert le 4 % pour des obligations à 5 ans de terme ? Le taux de l'épargne varie, selon les cantons et les banques, de 2 1/2 à 2 3/4 % et même 3 %. Les émissions d'emprunts publics suisses ont eu du succès dans la mesure où les conditions pratiquées ont été jugées favorables par les déposants. C'était généralement le 3 3/4 %, au cours d'émission de 99,40 à 100 %. Un emprunt de la ville de Zurich au taux de 3 1/2 % et au cours d'émission de 98,40 % n'a, en revanche, pas été entièrement souscrit. Fait significatif de la hausse, la Caisse hypothécaire du canton de Genève vient de lancer un emprunt de 15 millions à 3 3/4 %, mais au prix d'émission de 98 % + 0,60 % timbre fédéral. Comme on le voit, si l'on a maintenu le 3 3/4 %, on a dû améliorer le rendement en abaissant le prix d'émission.

Que faut-il alors penser du taux hypothécaire de 3 3/4 %, face à cette tension. Il est bien sûr qu'il ne saurait y résister très longtemps. L'évolution, ces tout prochains mois, sera décisive. Pendant la période des vacances, une certaine accalmie s'est fait sentir dans le secteur des prêts hypothécaires et une certaine retenue dans les promesses de crédit. Mais on s'attend à une forte reprise en octobre et novembre, ce qui clarifiera la situation pour la fin de l'année. Si le taux de l'épargne n'est pas modifié, celui des hypothèques de premier rang se tiendra à 3 3/4 %, car il faut bien préciser que la hausse des taux des obligations ou bons de caisse n'a pas la même influence sur le taux hypothécaire qu'une hausse du taux de l'épargne. Cette dernière serait prépondérante.

Pour les anciennes affaires, on peut donc envisager le maintien du taux hypothécaire de premier rang de 3 3/4 %, du moins jusqu'à la fin de l'année. Les nouveaux crédits de construction, en revanche, se traitent à 4 % au moins dans les banques, plus la commission habituelle, la consolidation en prêts fermes devant intervenir aux conditions du moment, donc sans promesses, mais vraisemblablement à 4 %.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Nos dirigeants responsables doivent suivre attentivement la situation. Il n'y a pas lieu de modifier en cours d'année le taux de l'épargne ; il est généralement de 2 3/4 %, par-ci, par-là, de 3 %, là où la concurrence l'impose. En ce qui concerne les obligations, il faut bien suivre l'évolution et s'adapter aux circonstances de l'heure. On appliquera donc le 3 3/4 % à 5 ans et le 3 1/2 % à 3 ans de terme.

Dans le secteur des débiteurs, on ne modifiera pas les conditions actuellement imposées aux affaires existantes. Cependant, en traitant les nouvelles affaires, il y aura lieu de tenir compte du resserrement de la marge de gain. Nous conseillons de ne plus ouvrir des crédits de construction qu'à 4 %, sans faire de promesse quant au taux qui sera appliqué lors de la consolidation, celui-ci devant être adapté aux circonstances du moment, probablement le 4 %.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'évolution de la situation de manière à permettre une appréciation exacte et des décisions objectives pour le prochain exercice.

Les assises annuelles de la Fédération jurassienne à Nods

Les raiffeisenistes jurassiens se sont réunis le samedi 18 mai, à Nods, en assemblée annuelle, pour discuter des affaires qui concernent leur Fédération et les Caisses fédérées, pour se pencher sur des problèmes qui intéressent la vie sociale et économique des communes rurales, enfin pour consacrer quelques heures au service de leur pays. Pour des raisons d'ordre pratiques, c'était leur première rencontre en ce coin idyllique du district de La Neuveville, ses 4 seules communes rurales formant le plateau de Diesse ayant pourtant chacune leur Caisse Raiffeisen locale. La commune de Nods a donné le signal à ce rassemblement en se dotant d'un complexe scolaire des plus modernes avec halle de gymnastique spacieuse pouvant recevoir la cohorte jamais aussi imposante des délégués venant de tous les coins du Jura.

Malgré les distances — Nods étant situé aux confins du Jura sud, au pied du Chasseral et peut-être à cause des distances occasionnant un agréable déplacement, par un jour exceptionnellement ensoleillé, à la découverte d'un coin de pays merveilleux mais inconnu encore pour beaucoup — toutes les Caisses avaient répondu à l'appel : on y est venu de Damvant et de Beurnevésin comme de Soubey et de Montsevelier. Nods méritait d'ailleurs bien cet honneur puisque sa Caisse est l'institution mère de toutes celles du plateau de Diesse, avec encore Prêles et Lamboing. Et les délégués n'ont pas eu à regretter leur déplacement, si chaleureux fut l'accueil dans ce village tout en fête pour la circonstance, drapeaux suisses et jurassiens aux fenêtres en guise de bienvenue.

Bien que tout portait à la joie d'un tel rassemblement, c'est pourtant sous le signe du deuil que le président du jour, désigné par le Comité de la Fédération, *Me Laurent Aubry,* avocat et caissier à Saignelégier, ouvrait l'assemblée, à 09.30 heures, devant un auditoire compact et ému. C'est que la Fédération est orpheline, privée de son inoubliable président, M. Sylvain Michel, de Courtedoux, décédé subitement à Zurich, dans les circonstances tragiques que nous avons retracées ici, en rentrant d'une séance de trois jours de contrôle qu'il avait présidée au Conseil de surveillance de l'Union suisse à Saint-Gall. Me Aubry a rendu un digne et émouvant hommage à la mémoire de ce grand raiffeiseniste, mort au champ d'honneur. Il a mis en relief les mérites de ce pionnier infatigable du mutualisme du crédit et le devoir de reconnaissance que doivent ressentir les raiffeisenistes jurassiens. Ceux-ci mesurent bien la perte qu'ils viennent d'éprouver. Ce sentiment intime est d'ailleurs bien le secret motif de leur participation exceptionnelle à l'assemblée, sentiment qu'ils avaient déjà exprimé en serrant les rangs pour rendre les derniers honneurs aux funérailles de leur si regretté président. Si le président Michel n'est plus, son œuvre demeure un modèle d'action chrétienne pour tous ceux qui l'ont aimé et apprécié. Bien que disparu, il reste le président d'honneur qui guidera, par son exemple, les destinées de la Fédération jurassienne.

Ce devoir accompli, mais l'atmosphère restant empreinte de tristesse et de regret, l'assemblée ouvre ses débats conformément à l'ordre du jour. Me Aubry, qui fait ses premières armes à la présidence de l'assemblée, va témoigner des qualités requises à la succession du président décédé. Il se plaît à souhaiter la bienvenue à la phalange des délégués entourant les invités, le directeur de l'Union Suisse, M. Arnold Edelmann, docteur en droit, et son adjoint, le reviseur Géo Froidevaux, M. Léon Membrez, de Courtételle, membre d'honneur, le professeur Donis, représentant de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, les représentants de la paroisse, du Conseil communal de Nods et de la Caisse locale, les délégués de la Caisse neuchâteloise voisine de Lignières, les représentants des communes de Vauffelin, de Péry et de la Heutte, non encore dotées d'une Caisse Raiffeisen. L'ADIJ, à cause des assises de « Pro Jura » qui se tiennent ce même jour à La Neuveville a excusé l'absence de son délégué. Pour la même raison sont encore excusés le préfet du district de La Neuveville et l'ancien conseiller national Lutterbach. Le pasteur Liegme est retenu par une assemblée synodale alors que l'abbé Antoine Montavon, pionnier jurassien retraité à Boncourt, a fait parvenir son message de sympathie et d'encouragement.

Pour terminer ce prélude, le président de la Caisse de Nods, *M. Charles Conrad,* apporte le salut tout cordial des raiffeisenistes du lieu tout fiers de recevoir leurs confrères jurassiens. Et l'assemblée se poursuit par la désignation de deux scrutateurs qui complètent son bureau, MM. Joseph Crétin, de Soulce et René Comte, de Courtételle. Un procès-verbal précis et concis, lu par son auteur, *M. Louis Daucourt,* de Fahy, déroule le film de l'assemblée de l'an dernier à Courtételle. Par des applaudissements nourris, l'assemblée exprime ses remerciements à l'habile secrétaire.

L'appel fait ressortir la présence de plus de 300 délégués — nombre record — mandatés par 70 des 71 Caisses fédérées. Voilà un réconfortant témoignage de la vitalité de ces institutions coopératives et de leur attachement à leur Fédération. Les dirigeants y trouvent un précieux encouragement.

Vivement acclamé par l'assemblée, le nouveau directeur de l'Union suisse, *M. Arnold Edelmann,* apporte le message des organes centraux, message contenant l'hommage des raiffeisenistes suisses à la mémoire du regretté M. Sylvain Michel, le distingué président du Conseil de surveillance de l'Union. Mettant l'accent sur l'efficience d'une collaboration étroite entre les Caisses affiliées et leur Union centrale pour créer une communauté de travail en vue de la réalisation intégrale de l'idéal commun, il a soin de faire ressortir la pierre d'angle de l'édifice Raiffeisen, son idéologie toujours actuelle et vivante tendant au renforcement des collectivités villageoises face à l'évolution rapide des temps. Il fait part

de la candidature officiellement choisie par la direction et l'administration centrales de Me Laurent Aubry, président de l'assemblée, au poste laissé vacant au Conseil de surveillance de l'Union, candidature que le Congrès de Saint-Gall du 22 juin prochain sera appelé à ratifier. Voilà un honneur qui rejaillira sur la Fédération et sur le Jura.

Dans son rapport présidentiel, *Me Laurent Aubry* fait un rapide tour d'horizon sur les problèmes qui agitent la politique mondiale, rappelle le cri d'alarme de nos hautes autorités fédérales face aux dangers que la haute conjoncture fait courir à notre économie, s'arrête au secteur économique qui intéresse plus particulièrement la vie jurassienne et proclame avec fierté les brillants résultats enregistrés par les Caisses fédérées, résultats acquis en collaboration étroite avec l'Union centrale de Saint-Gall dans l'esprit des pionniers.

Voici le tableau comparatif des chiffres des deux dernières années :

	31 décembre 1961	*31 décembre 1962*
Nombre de Caisses	70	70
Effectif des sociétaires	6 578	6 717
Effectif des déposants	23 033	24 322
Dépôts d'épargne	fr. 61 631 000.—	fr. 68 091 000.—
Obligations	fr. 9 285 000.—	fr. 9 594 000.—
Dépôts en compte courant	fr. 6 794 000.—	fr. 7 160 000.—
Prêts hypothécaires	fr. 52 051 000.—	fr. 57 411 000.—
Avances aux communes et paroisses	fr. 5 648 000.—	fr. 6 155 000.—
Prêts et crédits d'exploitation	fr. 8 580 000.—	fr. 9 348 000.—
Roulement	fr. 144 120 000.—	fr. 154 500 000.—
Bilan global	fr. 83 208 000.—	fr. 91 225 000.—
Réserves	fr. 2 984 000.—	fr. 3 301 000.—

L'assemblée accueille avec enthousiasme la 71e Caisse fédérée tout nouvellement constituée à Sornetan et dont le cercle d'activité s'étendra aussi aux communes de Châtelat et de Monible. Les représentants de la cadette des Caisses sont fêtés et entourés comme il se doit.

La trésorerie du ménage interne de la Fédération se présente sous un jour favorable et le caissier, *M. Albert Ackermann,* de Montsevelier, n'a pas de peine à obtenir la sanction de sa gérance, avec les remerciements d'usage, sur proposition des Caisses vérificatrices de Boécourt et de Bure. Celles des Bois et de Bourrignon rapporteront sur les comptes de l'exercice 1963. Aucune modification n'est apportée au montant de la cotisation annuelle, celle-ci s'avérant rationnellement suffisante pour l'alimentation de la Caisse.

L'ordre du jour appelle ensuite les élections statutaires pour la période 1963-1966. Me Laurent Aubry, qui vient de faire ses preuves en dirigeant avec distinction les débats de l'assemblée, se voit revêtir par acclamation de l'auréole de la présidence. Son expérience acquise par une collaboration à de nombreuses organisations, notamment à la présidence du Marché-concours de Saignelégier, sa participation active au sein du Comité fédératif, comme aussi son indéfectible attachement aux idéaux raiffeisen font de Me Aubry le digne successeur de l'inoubliable président Michel. Pour occuper le poste laissé vacant par le décès de ce dernier, l'assemblée porte son choix sur M. Armand Guélat, caissier à Courrendlin. C'est un élément actif, tout passionné des idées de la coopération rurale, qui va apporter l'élan de son dynamisme au sein du Comité. Par acclamation également, l'assemblée renouvelle sa confiance aux autres anciens membres du Comité en procédant à la reconduction pure et simple de leur mandat et pour la nouvelle période statutaire. Ce sont: M. l'abbé Maxime Cordelier, révérend curé de Courtételle, vice-président, MM. Louis Daucourt, de Fahy, secrétaire, Albert Ackermann, de Monsevelier, caissier, Jules-A. Mottet, d'Orvin et Gilbert Giauque, de Prêles. Ainsi, chaque district se trouve représenté au sein de l'organe fédératif.

Après avoir félicité la Caisse d'Orvin qui vient de fêter son jubilé d'argent, le président procède solennellement à la remise du traditionnel portefeuille aux vétérans ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes de la Caisse locale. Ces chevronnés ont bien mérité d'être publiquement honorés. Sous le coup de l'émotion produite par les fortes paroles du président, l'assistance les acclame. Ce sont :

MM. Jules-A. Mottet, Orvin,
Roger Léchot, Orvin,
Paul Villard, Orvin,
Albert Aufranc, Orvin,
Joseph Joset, Courfaivre,
Joseph Crétin, Soulce,
Imier Hulmann, Lajoux.

Dans le cadre de la proclamation des mérites, le président désigne encore les lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de L'ECA de Courtemelon. Les méritants bénéficiaires sont: M. Robert Frund, du Creux sur Asuel, pour le prix d'économie rurale, et M. Charles Bühler, de Cortébert, pour le prix de comptabilité. Félicitations à ces studieux élèves et futurs travailleurs de la terre.

Toute assemblée annuelle de la Fédération ne se conçoit pas sans un exposé du délégué de l'Union sur des sujets d'ordre pratique intéressant l'activité purement financière ou alors économique et sociale des Caisses de crédit mutuel. Ayant énoncé quelques commentaires sur le bilan de qualification des Caisses fédérées et sur quelques dispositions du règlement d'administration, s'étant arrêté également au problème des fonds propres face aux prescriptions légales, *M. Géo Froidevaux* présente une étude sur le thème bien raiffeiseniste : « L'amortissement des dettes ». Cette discipline d'ordre éducatif et moral autant que strictement économique revêt une importance primordiale pour nos Caisses qui, par un crédit judicieux, veulent assurer l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des sociétaires.

Le rapporteur s'étend sur tous les aspects du problème du désendettement systématique, principe de base mis en évidence par les statuts au profit du débiteur au premier chef, mais au bénéfice aussi des Caisses créancières elles-mêmes, des sociétaires responsables et des déposants. Mais il y a aussi une technique de l'amortissement à adapter aux genres de capitaux investis et à la capacité financière des débiteurs, cela dans le sens purement humain faisant justement ressortir la saine politique de crédit que pratiquent les Caisses Raiffeisen suisses. L'activité de ces institutions d'utilité publique n'est régie que par la volonté de servir et de défendre les intérêts des classes rurales.

Au cours du repas en commun, assaisonné des largesses de la Caisse locale et de la commune de Nods et agrémenté par un concert de la fanfare du lieu sous l'experte direction de M. G. Triponez, instituteur, les participants ont la joie d'applaudir les toasts des invités.

A tout seigneur, tout honneur, c'est tout d'abord le député et maire de Nods, *M. Fernand Rollier,* qui traduit les sentiments de fierté de la commune et de la paroisse à recevoir les raiffeisenistes jurassiens. Il relève les éminents services rendus par la Caisse de crédit et dit les espoirs en l'avenir d'une population laborieuse essentiellement agricole. Puis *M. Adolphe Humbert-*

Droz, tout vaillant octogénaire, apporte le salut des raiffeisenistes neuchâtelois, tout spécialement de ceux de la Caisse voisine de Lignières dont il est le vétéran président. *M. Armand Guélat,* de Courrendlin, le nouveau membre du Comité fédératif, fait une profession de foi de coopérateur, dit sa joie d'apporter sa contribution plus active au développement de la fédération. Ses bons propos s'associent bien à l'ambiance gaie du moment.

On entend encore le *professeur Donis* apporter le message de la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, puis le président fondateur de la Fédération et membre d'honneur, *M. Léon Membrez,* de Courtételle, qui se réjouit de l'heureuse évolution d'un mouvement dont il fut un des pionniers et qui remercie la Providence de sa visible protection, et enfin le caissier de Nods, *M. Florian Botteron,* qui souligne le jour exceptionnel de fête que vient de vivre sa commune.

Le souvenir de l'assemblée de Nods ne s'éteindra pas de sitôt, tant les participants en ont emporté une profonde impression. Cette féconde manifestation a concrétisé le dynamisme du raiffeisenisme en terre jurassienne où se poursuivra l'œuvre de solidarité rurale sur le plan de l'épargne et du crédit au service du pays.

Fx

Le raiffeisenisme en marche

Chessel, petit village vaudois de la plaine du Rhône, situé aux portes de Villeneuve, entre les communautés raiffeisenistes de Noville et Vouvry, au pied du massif du Grammont, possède désormais sa propre Caisse de crédit mutuel. En effet, les espoirs émis par certaines personnalités influentes du mouvement dans le canton devaient se réaliser plus rapidement que prévu, sous l'impulsion de quelques citoyens bien décidés. Ainsi, l'appel lancé lors de la 51e assemblée générale des Caisses Raiffeisen vaudoises à Chexbres par le président de la Fédération cantonale n'est pas resté vain. Il est vrai que l'impression que laissa cette importante rencontre aux deux représentants du comité d'initiative qui avaient été conviés leur fut particulièrement favorable, après les encouragements reçus de M. Volet, caissier de Villeneuve. Il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud !

Des papillons distribués dans tous les ménages convièrent la population à une séance d'information fixée au 2 mai, invitation qui parvint à réunir une vingtaine de personnes à la grande salle du collège de Chessel. Souhaitant une cordiale bienvenue à l'assistance, au nom du Comité d'initiative, M. Jean-Pierre Borgeaud, municipal, se plut à saluer la présence de M. le préfet Chevalley, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, de M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse, tous deux accompagnés de M. Louis Culand, vice-président de la Caisse de Villeneuve.

Dans son exposé de circonstance, le représentant de Saint-Gall commenta l'organisation, le but et le rôle de ces coopératives d'épargne et de crédit, connues de nos jours dans la plupart des pays du monde, s'arrêtant plus particulièrement à la somme des services qu'elles sont appelées à rendre, même en période de haute conjoncture, aux populations rurales qui se doivent, aujourd'hui plus que jamais, de pouvoir disposer d'une source locale de crédits avantageux placée sous la surveillance de responsables connaissant parfaitement leurs besoins. Vivement intéressé par le sujet traité, l'auditoire fit un large usage de la discussion qui s'ouvrit, permettant la mise au point de diverses questions d'ordre administratif et technique. Par ailleurs, le propos dynamique et convaincant du président cantonal qui fit état des nombreuses expériences faites dans le domaine de la mutualité ne put qu'influencer positivement même les plus hésitants et raffermir les initiateurs dans leur conviction, si bien qu'encouragée également par M. Culand, qui relève brièvement la situation enviable de la Caisse de Villeneuve, l'assistance unanime se déclara favorable à la création immédiate de la Caisse Raiffeisen de Chessel.

Malgré l'heure tardive, les statuts-types, ceux de l'Union et le règlement d'administration présentés par le délégué de l'Union suisse, furent adoptés à l'unanimité des 18 personnes ayant signé le bulletin d'adhésion à la nouvelle Caisse, dont l'entrée en activité fut fixée au 1er juin 1963.

Ainsi constituée, l'assemblée des sociétaires procéda ensuite, au bulletin secret, à la nomination d'un caissier qu'elle choisit en la personne de M. Hans Ries, candidat compétent dont le vote quasi unanime se révéla un témoignage de la confiance populaire ainsi manifestée. Puis vint l'élection des membres du Comité de direction. Furent appelés à en faire partie :

M. Jean-Pierre Borgeaud, président,
M. Aloïs Grob, syndic, vice-président,
M. René Jordan, secrétaire,
alors que le Conseil de surveillance, également de 3 membres, fut formé de .
M. Emile Yersin, président,
M. William Echenard, vice-président,
M. Louis Noyer, secrétaire.

Reposant ainsi sur des bases solides, encouragée et bien appuyée par l'Union centrale et la Fédération vaudoise, cette jeune institution d'entraide, fondée sur le principe de la solidarité, ne peut qu'envisager l'avenir avec confiance. Conscients de leurs responsabilités les dirigeants sauront en assurer l'heureux essor pour le bien de la collectivité tout entière. Puissent-ils, dans l'accomplissement de leur tâche au service du prochain, trouver les satisfactions à même de récompenser largement leur volonté de servir, leur dévouement à la chose publique.

Chessel

Le territoire de la commune de Chessel est complètement situé dans la plaine du

Rhône. Il est limité à l'ouest par le Rhône et touche aux communes de Noville, au nord, de Roche à l'est et d'Yvorne au sud. Le village est à proximité du fleuve en face de la porte du Sex, à 7 km. au sud de Villeneuve.

L'histoire nous apprend que Chessel était une des huit paroisses du diocèse de Sion en terre vaudoise. On s'y rendait aussi à la messe de la rive valaisanne car, en 1402, Chessel n'avait à lui seul que six feux.

Le 3 avril 1528, une requête des habitants de Chessel tendant à la conservation de la messe fut repoussée par LL.EE. ; Christophe Arbaleste, que le pasteur de Bex, Simon Robert, avait connu à Strasbourg, prêcha la Réforme à Chessel en août 1529.

L'église, dont le clocher pyramidal en pierre est antérieur au XVIe siècle, a été restaurée en 1775 et 1877. Elle a de jolies fenêtres gothiques munies de vitraux, un chœur cintré avec quatre nervures et une petite chapelle latérale.

A l'époque bernoise, Chessel formait une métralie avec une cour de justice formée du métral et de 4 justiciers.

Lors de la Révolution de 1845, les citoyens de Chessel, armés de bâtons, se joignirent à la colonne du Grand district pour se rendre à Lausanne. En 1857 et 1858, le territoire fut ravagé par des vols de sauterelles.

Il y avait autrefois à Chessel un bac très fréquenté pour le passage du Rhône. Il fut affermé en 1617 par le gouverneur d'Aigle à Jean Chablet et Pierre Jaquis pour 40 florins d'entrage et 4 florins de cense. Ce bac fut remplacé en 1839 par un pont de bois couvert d'un toit, construit par Fr.-Jos. Roulier, charpentier à Martigny et son gendre Fr. Burtin. Après la grande crue de 1902 pendant laquelle l'eau passait par-dessus le tablier du pont, ce dernier fut remplacé en 1905 par un nouveau formé d'une seule travée en fer de 70 mètres d'ouverture.

La vigne que l'on cultivait autrefois à Chessel a fait place à l'agriculture qui se voue de plus en plus, de nos jours, à la culture maraîchère. *Sd*

Pour que nos villages ne meurent pas

Les paysans de la montagne ont de la peine à boucler leur budget. De trop petites exploitations devront disparaître. Des artisans, des commerçants ont dû cesser ou éprouvent de grosses difficultés devant la concurrence des villes et des grands magasins qui attirent de plus en plus la clientèle des villages.

Les ruraux sont inquiets sur leur avenir. Les jeunes veulent vivre en bénéficiant de tous les moyens mis à la disposition des gens de notre temps. Le milieu rural ne leur paraît plus en mesure de leur apporter ce qu'ils désirent à bon droit. Il est urgent d'agir pour que l'exode rural ne devienne pas un fléau et que nos villages ne meurent pas.

La mécanisation a permis de faciliter le travail et d'obtenir un meilleur rendement de l'exploitation. On est sorti de la routine et c'est un grand progrès.

Mais il reste que le paysan n'a pas renoncé à son individualisme. Trop souvent, il essaie de se sauver sans songer aux autres. Alors que c'est ensemble qu'on peut et qu'on doit se sauver.

D'autre part, au lieu de chercher à agir soi-même sur la situation, on attend exclusivement le salut du côté des subsides, subventions et mesures de toutes sortes venant de l'extérieur.

Les ruraux sont les premiers responsables de leur promotion. Le regretté pape Jean XXIII rappelait récemment dans son encyclique « Mater et Magistra » que les ruraux devaient être les premiers artisans de leur promotion. Ils doivent avoir une vue globale de leur situation et de leur promotion. Ils doivent étudier l'ensemble du marché des produits et mettre en place les moyens techniques qui garantiront à la fois des prix suffisants aux producteurs et la satisfaction des besoins des consommateurs.

Ils ont aussi à répondre aux besoins humains : instruction, loisirs, besoins sociaux, etc., aussi importants que les besoins économiques.

C'est ce qu'on appelle « l'aménagement du territoire », travail de synthèse qui examine ce qui doit être amélioré, établi, comme équipement sur le plan local, régional et cantonal.

Le problème de l'aménagement du territoire — seule planche de salut pour nos villages — est si important que nous en reparlerons. Mais nous pouvons déjà dire que les militants raiffeisenistes et coopératistes doivent s'y intéresser sérieusement, prendre place dans les comités ou commissions chargés d'élaborer ces plans d'aménagement et apporter tout leur savoir et toutes leurs connaissances à ces travaux d'étude et de réalisation. *M. B.*

IN MEMORIAM

† Jean BARRAS

instituteur retraité, caissier, Onnens (Fribourg)

Le brusque décès de notre cher et regretté caissier et fondateur, Jean Barras, a jeté la consternation dans notre commune et tout particulièrement chez ses amis raiffeisenistes de la paroisse d'Onnens. M. Barras s'en est allé en pleine activité, n'ayant renoncé à aucune de ses nombreuses activités que sa sagesse, ses dons naturels, son inlassable besoin d'activité lui avaient fait accepter.

Fils d'une famille humble, doué d'une belle intelligence, il se dirigea, à l'âge du choix d'une profession, vers l'école normale d'Hauterive, d'où il sortit en possession du brevet d'instituteur. Après avoir enseigné deux ans à Chavannes s/Orsonnens, il fut choisi par la paroisse d'Onnens comme instituteur, organiste et directeur de chant en 1916. C'est là qu'il donna la mesure de ses talents, qu'il consacra ses forces et son cœur à l'éducation de la jeunesse et au développement de la commune d'Onnens, dont il devint rapidement le bon serviteur.

Toute son activité, aussi bien dans l'éducation des enfants que dans l'administration des affaires communales, était marquée du principe chrétien : « Servir son prochain est le plus beau devoir de l'homme ». Ce dévouement au service du prochain devait conduire M. Jean Barras sur le chemin de l'entr'aide et de la solidarité sur tous les plans économiques et sociaux, de la paroisse, en acceptant la lourde tâche de caissier de la caisse de crédit mutuel, dont il en fut le zélé trésorier, plein d'amour et de compréhension pour les besoins de la population laborieuse. Notre émotion reste vive à retracer bien imparfaitement en ces quelques traits la vie de ce bon citoyen discret et désintéressé, chrétien convaincu, de celui qui nous reste dans la mémoire comme exemple du don de soi et de la persévérance. Que Madame Barras, ses enfants, sa famille si douloureusement éprouvés trouvent en ces quelques lignes l'expression sincère et émue de vives condoléances.

F. J.

† Jean BARTHE

caissier, Bressaucourt

Le décès du méritant caissier qu'était M. Barthe nous anime d'un sentiment de vive compassion pour sa famille et de profond regret pour notre institution qui perd son plus fidèle serviteur.

C'est un citoyen au sens profondément chrétien que la mort vient d'arracher à son foyer, à sa commune, à sa paroisse, à notre Caisse Raiffeisen locale. Toute la communauté villageoise pleure celui qui l'a tant servie.

Nous prions Madame Barthe et les siens de croire à la grande part que nous prenons à leur si cruel deuil.

Nouvelles des Caisses affiliées

La Sagne (Neuchâtel)

Assemblée jubilaire

Le samedi 20 avril, la Caisse de crédit mutuel tenait ses 25e assises à la salle communale.

M. **Louis Matile,** président du Comité de direction, souhaite à tous les présents une cordiale bienvenue. Il salue particulièrement M. Séchaud, fondé de pouvoir de l'Union, M. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, les délégués de l'autorité communale, les représentants des communes voisines et tous les membres accompagnés de leurs épouses.

L'assemblée administrative se déroule suivant le rite habituel, suivie immédiatement de la projection d'un film sonorisé, présenté par M. Jean Mägli, de La Côte-aux-Fées : « Quand fleurit la gentiane », (scènes des saisons dans le Jura), apprécié et applaudi par toute l'assistance.

La deuxième partie avait lieu à la halle de gymnastique joliment décorée où un repas était offert aux membres et à leurs épouses par les soins d'un membre hôtelier.

Un copieux rapport du président, M. Louis Matile, retraça les événements principaux qui ont jalonné ce premier quart de siècle. Il se plut notamment à rappeler la mémoire de feu M. Charles Botteron, initiateur et fondateur de notre Caisse locale, personnalité bien de notre terroir, observateur accompli qui savait mettre beaucoup de poésie dans les choses de la nature. En tant qu'homme de la terre, il avait conservé de l'horloger l'exactitude et la précision, accompagnées au surplus d'une intelligence supérieure et d'un abord si sympathique qu'on se sentait toujours à l'aise à son contact ; on cherchait à profiter de sa grande expérience et encore davantage de sa bonté communicative.

C'était à l'arrière automne de 1937, en tant que président du syndicat d'élevage bovin que M. Botteron avait parlé de son désir d'étudier la possibilité de mettre sur pied une Caisse de crédit mutuel dans notre commune. Comme d'autres après lui, il souffrait de nombreuses luttes politiques et souhaitait une institution en dehors de toutes ces tendances regrettables. Il faut, disait-il de sa voix amicale, faire quelque chose. C'est ainsi qu'après plusieurs entrevues d'abord au syndicat d'élevage bovin puis ensuite avec MM. Urfer et Bertrand Perrenoud prit corps notre institution qui fut fondée le 26 février 1938. 24 membres signent leur adhésion et le comité est constitué ; M. Botteron est tout naturellement appelé à la présidence et M. Paul Jaquet est nommé caissier.

1939, deuxième exercice, année de la guerre mondiale ; malgré les événements tragiques, notre petite banque villageoise progresse.

8 mai 1945, l'armistice est signé et met fin à la guerre en Europe. Notre Caisse compte alors 58 membres.

1948, année du centenaire de notre république neuchâteloise comme canton helvétique ; c'est pour notre Caisse le 10e anniversaire de sa fondation. En terminant son dernier rapport, le fondateur de notre Caisse s'exprime ainsi : « En résumé, nous pouvons constater que notre Caisse villageoise a déjà rendu de précieux services ; plus elle deviendra populaire et plus elle sera à même de vous aider. C'est le vœu de celui qui la quitte d'une façon active : votre président démissionnaire Ch. Botteron ».

Ce même exercice 1949-50 devait malheureusement nous enlever notre dévoué caissier M. Paul Jaquet. Homme clairvoyant, il s'était très vite familiarisé avec le mouvement des affaires et c'est avec une parfaite aisance qu'il administrait sa Caisse. Il avait sa tâche particulièrement à cœur. Grâce à la confiance qu'il s'était acquise, il savait attirer et conseiller ceux qui avaient besoin d'aide financière.

Malgré ses épreuves, notre Caisse se devait de continuer sa marche en avant. L'assemblée générale du 21 février 1950 appelait M. Samuel Vuille au poste délicat de caissier.

Après avoir évoqué les principaux événements mondiaux, le président poursuit : « Quel rôle peuvent bien jouer nos Caisses de crédit mutuel dans le tourbillon des affaires ? Elles se doivent de donner à l'argent son véritable but. Alors que celui-ci trop souvent est employé en mauvais maître, leur devoir est d'en faire un véritable serviteur pour le bien des classes laborieuses. Elles cherchent à revaloriser les principes de l'épargne malheureusement un peu oubliés et ne doivent surtout pas s'écarter des principes qui sont à leur base mais se conformer toujours aux statuts. En suivant scrupuleusement ces directives, notre Caisse se montrera digne de la confiance que notre population continue à lui témoigner. »

M. Séchaud, fondé de pouvoir de l'Union, apporte les félicitations de l'organe central et dit sa satisfaction de se trouver parmi nous à l'occasion de ce jubilé. Il commente la situation du mouvement Raiffeisen suisse et adresse des éloges à l'adresse de notre petite banque villageoise. Son message fort sympathique intéressa tous les auditeurs.

Il en fut de même de celui de M. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, qui retraça quelques épisodes marquants dès sa fondation et au cours de ce premier quart de siècle.

Et les représentants des Caisses voisines apportèrent tour à tour leurs vœux et remerciements : MM. Charles Kaufmann pour La Chaux-de-Fonds, Jean Zmoss pour les Ponts-de-Martel, Albert Robert pour Brot-Plamboz, et Paul Gavillet au nom de l'autorité communale.

Comme pour toutes manifestations qui se respectent, la vaillante fanfare l'Espérance était associée à la fête et charma l'auditoire de ses plus jolis morceaux.

Ce jubilé préparé dans tous ses détails restera gravé dans la mémoire des 140 participants.

Le secrétaire : C. R.

Saint-Martin (Fribourg)

L'assemblée générale de cette Caisse s'est tenue à la Croix fédérale, sous la présidence de M. Antoine Moleyres. Après avoir salué plus spécialement l'abbé Paul Ducry, curé de la paroisse, le président rendit hommage à la mémoire de MM. Jules Monney, de Fiaugères, membre fondateur ; Justin et Louis Sonney, de La Rougève, Léon Vial, Joseph et Martin Braillard, du Jordil ; Paul Bochud, de Saint-Martin et Antoine Favre, syndic de Pont, décédés au cours de l'exercice écoulé. Après la désignation de deux scrutateurs, le secrétaire, M. Auguste Sonney, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est approuvé sans discussion. Le président donna ensuite lecture du rapport d'activité du Comité de direction, insistant en particulier sur les incidences qu'a la situation économique de la Confédération en cette période de haute conjoncture sur les diverses branches qui forment l'économie régionale.

L'évolution de la Caisse de Saint-Martin est caractérisée essentiellement par la confiance témoignée par la population du lieu et des environs, laquelle a gardé heureusement le sens de l'épargne ; l'établissement compte 179 sociétaires.

M. Placide Bossel, vice-président, présenta les comptes établis par M. Pierre Maillard, caissier... qu'une extinction de voix réduisait au silence !

Il ressort que le compte de caisse pour 1962 s'est élevé à près de fr. 1 990 000.— pour un roulement approchant des fr. 3 975 000.—, que le compte d'exploitation a atteint près de 88 250 francs, faisant apparaître un bénéfice de près de fr. 5600.— et que le bilan au 31 décembre 1962 s'élève à environ fr. 2 680 000.—, les réserves approchant des fr. 142 000.—. Commentant ces résultats, M. Maillard, toujours par le truchement de M. Bossel, les expliqua par le fait que les organes dirigeants ont adopté une politique d'investissement prudente. Sur rapport de M. Paul Vial, président du Comité de surveillance, ces comptes furent approuvés à l'unanimité.

M. Louis Favre, de Pont, a succédé à son père, feu M. Antoine Favre, et M. Joseph Gachoud, de Pont également, a remplacé M. Louis Pichonnaz, démissionnaire. Puis, pour manifester la reconnaissance de l'administration centrale, à Saint-Gall, envers MM. Louis Pichonnaz et Pierre Maillard, qui, tous deux, sont au service de cette institution bancaire depuis trente ans, le premier nommé venant de quitter le Comité de surveillance, le président Molleyres donna lecture d'une lettre élogieuse du directeur de cette administration à l'adresse des deux jubilaires auxquels il remit, en son nom, et à chacun d'eux, un magnifique plateau gravé. Le verre de l'amitié, offert par le Comité de direction, fut partagé par les membres.

L'abbé Ducry rappela que l'Eglise soutient et encourage toutes les institutions créées en vue de procurer non seulement un mieux-être spirituel, mais également celles destinées à promouvoir le mieux-être matériel à condition, cependant, que l'argent demeure un bon serviteur, sans être un mauvais maître.

Enfin, M. Chassot tient à relever que la Caisse Raiffeisen est un régulateur de l'expansion économique de notre pays.

Ch.

Vissoie (Valais)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Vissoie, qui groupe 190 socétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu samedi soir 6 juillet dans la grande salle de l'Hôtel d'Anniviers, sous la présidence de M. Eucharistie Massy.

Les rapports de MM. Eucharistie Massy, président du Comité de direction, Hilaire Epiney, du Conseil de surveillance, Francis Massy, secrétaire, et du caissier, M. Albert Florey, donnèrent un vivant reflet de la marche de la Caisse pendant l'année 1962.

Le bilan atteint fr. 1 898 000.— et le roulement fr. 2 665 000.— en 1475 opérations de caisse. Le bénéfice réalisé de fr. 6313.30 porte les réserves à fr. 103 401.86.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, le conseiller national F. Carruzo captiva l'auditoire par une conférence des plus intéressantes. Avec sa compétence coutumière il dressa un tableau de l'évolution économique de notre canton et de la place que doit garder l'agriculture dans notre pays.

Le préfet A. Theytaz, un enfant du village, honora cette assemblée de sa présence et fit ressortir le rôle joué par la Caisse de crédit mutuel pour l'union des villages de l'ancienne paroisse.

Le traditionnel verre de l'amitié clôtura cette séance avant que les sociétaires ne rejoignent leurs villages respectifs.

A. F.

Courgenay (Jura)

La Caisse Raiffeisen a tenu sa 17e assemblée générale samedi 27 avril 1963. En ouvrant la séance, M. Simon Kohler, président du Comité de direction, souhaita une cordiale bienvenue à l'assistance, puis demanda d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de trois membres décédés en 1962.

Le secrétaire du Comité de direction, M. Henri Hänni, fit revivre les débats de la dernière assemblée générale et le procès-verbal fut accepté sans modification.

Puis, dans son rapport annuel, M. S. Kohler souligna l'activité toujours croissante de la société, malgré les difficultés qu'elle eut à surmonter en 1962, en raison du décès du caissier

M. A. Ritzenthaler. La Caisse continue de rendre d'appréciables services à la population. Et le président brossa un rapide tableau de la situation économique actuelle, tant nationale qu'internationale, et renseigna l'assemblée quant aux effets et aux conséquences de la surchauffe. Cette situation cause de grands soucis aux autorités.

Quant au nouveau caissier, M. Albert Patrix, il commenta avec compétence les comptes. Le bilan s'élève à fr. 2 617 330.15 dont fr. 1 958 474.90 déposés sur 568 carnets d'épargne, fr. 361 600.— sur obligations et fr. 19 946.70 en compte courant. Le portefeuille hypothécaire se monte à 2 005 079 fr. 35, les prêts à terme gagés à fr. 336 204.65. Ces chiffres illustrent l'important roulement général de la caisse pour 1962 qui s'élève à fr. 3 452 203.59 en 1868 opérations. Le bénéfice net se monte à fr. 5715.25, versé au fonds de réserve, lequel se monte actuellement à fr. 88 785.75.

M. Jos. Hublard, président du Comité de surveillance, cita dans son rapport les contrôles de caisse, les séances des comités et le résultat du rapport de revision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall. Ce dernier permet de porter un jugement favorable sur la situation financière et la gérance de la banque locale. Par un vote unanime, les comptes ont été acceptés avec félicitations au caissier. Il a été décidé de verser un intérêt de 5 % brut sur les parts sociales. Enfin, pour clôturer cette belle assemblée, M. S. Kohler remercia toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent à la cause du mouvement et invita l'assistance à se retrouver à l'Hôtel du Mont-Terrible, où le traditionnel casse-croûte fut servi et l'intérêt de la part sociale versé. La soirée se termina dans une agréable ambiance où chacun fraternisa amicalement.

O. C.

Vollèges (Valais)

Au flanc d'une colline ensoleillée, faisant face au grand cirque imposant de glaciers étincelants, allant du massif du Mont-Fort aux Aiguilles d'Argentière, est assis, sur une plateforme naturelle, le paisible et riant village de Levron. Ce modeste village, habité par une population laborieuse, vit naître, il y a 34 ans, la Caisse de crédit mutuel de Vollèges.

C'est dans ce berceau, au pied des forêts de mélèzes, que cette imposante société a tenu ses assises annuelles, le dimanche 5 mai, sous la présidence de M. J. Moulin, président du Comité de direction. Ce dernier ouvre la séance par quelques mots de circonstance, salue les participants et souhaite la bienvenue. Il regrette la trop grande abstention invoquée pour divers motifs. Le souvenir de deux membres décédés est rappelé, et l'assemblée est invitée, dans une pieuse pensée, à se lever pour honorer leur mémoire.

Selon le programme établi, le secrétaire, E. Hiroz, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée tenue à Vollèges l'année dernière. Ce compte rendu, bien rédigé, reçoit l'approbation unanime des sociétaires. C'est ensuite le Comité de direction, le caissier et le Conseil de surveillance qui ont l'obligation statutaire de rendre compte de leur mission respective par un rapport écrit.

Dans son exposé, le président du Comité de direction évoque la situation économique en général et s'arrête plus longuement sur la situation locale qui influence l'activité de la Caisse. Il relève le plein emploi de la main-d'œuvre disponible occupée dans l'industrie, l'artisanat et les nombreux chantiers régionaux. Par contre, il souligne les difficultés de la petite exploitation uniquement agricole. Le rapport relate l'intense activité du Comité au cours de l'exercice. Ce Comité a la joie d'avoir satisfait toutes les demandes de crédit, grâce à l'apport continu de fidèles déposants. Le président termine en lançant un appel à la jeune génération, pour l'inviter à pratiquer l'épargne qui fut si chère à nos ancêtres. 297 carnets sont actuellement émis à notre Caisse.

Le caissier, J. Terrettaz, expose clairement la situation financière de l'institution. Il fait un commentaire de chaque poste ; de la nomenclature des chiffres nous retenons : 126 sociétaires ; roulement de fr. 1 500 000.— en 643 opérations ; bénéfice de l'exercice : fr. 5300.— ; réserve : 52 000 francs ; bilan : fr. 1 440 000.—.

Après l'exposé si clair du compte annuel, le président du Conseil de surveillance, L. Pellaud, dans un rapport poétique, retrace le travail de contrôle de cet organe et se plaît à féliciter le caissier pour la bonne tenue des livres et de la comptabilité. Il est tout aise de faire voter l'approbation du compte annuel.

Les dispositions statutaires exigent le renouvellement partiel des dirigeants chaque deux ans. Le Comité de direction voit deux de ses membres démissionnaires pour raisons majeures. Un vote à bulletins secrets désigne deux nouveaux membres à qui il est souhaité une longue et fructueuse collaboration au sein du comité. Le président du Conseil de surveillance et le caissier sont confirmés unanimement dans leur fonction respective.

Pour atténuer l'attente due au déroulement du scrutin, quelques bouteilles de Rapille furent étalées sur les tables. Chaque sociétaire, en bon valaisan qu'il est, apprécia ce liquide à sa juste valeur. C'est dans cette ambiance que le président eut l'honneur et le plaisir de saluer et de présenter le directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, M. Zufferey, arrivé à l'instant. M. Zufferey, conférencier du jour, nous dit sa joie de se trouver au milieu d'une population agricole. Ce n'est pas la première fois qu'il vient dans cette commune ; plusieurs installations laitières ont fait appel à ses services. Dans sa conférence claire et nette, il souligne l'évolution agricole actuelle et met l'accent sur les nécessités de l'heure : irrigation, remaniement parcellaire, centralisation laitière, formation professionnelle, éventuellement, droit successoral, afin de donner à l'exploitation familiale la possibilité de vivre.

Cette magnifique conférence a retenu l'attention assidue de l'assistance. Le président se fit un devoir de remercier M. Zufferey, tout en l'assurant que certains projets étaient en voie de réalisation et d'autres à l'état d'étude.

Les sociétaires satisfaits de cette journée s'empressent de vider leur verre avant de vider la salle.

J. M.

Bex (Vaud)

C'est dans l'accueillante grande salle de l'Hôtel de Ville, où nous avions commémoré l'an passé le 25e anniversaire de notre Caisse, que 47 sociétaires se trouvent réunis pour répondre à la convocation de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars placée sous la présidence de M. André Nicollerat, qui salua l'assistance.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de l'assemblée du printemps dernier, qui est adopté. Le président, dans son rapport, fait allusion à la situation générale, caractérisée en Suisse par la surexpansion dans le secteur industriel notamment, tout en faisant remarquer qu'en montagne, l'agriculture et le petit artisanat n'ont pu bénéficier de cet essor réjouissant, qui n'est toutefois pas sans danger. Il se plaît à reconnaître l'excellente marche de notre Caisse dont le chiffre d'affaires est en progression.

M. Marc Cherix, caissier, fait un exposé complet de la situation financière qui est saine et constate que les milieux de plus en plus larges de notre population confient leurs économies à notre établissement local de crédit qui voit augmenter son compte d'épargne.

M. René Croset, président du Conseil de surveillance, exprime sa satisfaction sur la marche ascendante de notre Caisse, remercie le président et les membres du Comité de direction et le caissier pour leur dévouement, puis l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

L'un des membres du Conseil de surveillance, en fonction depuis de nombreuses années, décide de se retirer ; il s'agit de M. Gabriel Ruchet, à Fenalet, qui est remplacé par M. Raymond Ruchet, audit lieu. Le président exprime au premier ses regrets pour son départ et au second ses félicitations et vœux de bienvenue.

M. R. Borel, municipal, dit tout le plaisir eu à suivre les débats de cette assemblée et forme les meilleurs vœux pour la prospérité de la Caisse Raiffeisen.

Tout en buvant le verre de l'amitié, M. J.-P. Devez, qui porte un intérêt tout particulier à la faune et à la flore de nos alpes, fait passer sur l'écran d'excellents clichés en couleurs, fort bien commentés, d'animaux et d'oiseaux pris sur le vif, lors d'un séjour solitaire dans la région du Mont Pleureur. Cette partie récréative mit fin à notre rencontre annuelle.

R.J.

KALENDER, 23 R, Fr. 29.50 ; ohne Kalender Fr. 27.—. Reparaturen (alle Marken) billigst. PENDULEN schon ab Fr. 85.—. Barometer ab Fr. 17.—. Farbkatalog 1963 gratis. Fabrikgarantie.
UHREN VON ARX, ND-GOESGEN
Ausstellung Rainstr. 50
Tel. (064) 3 19 85

propr. H. von Arx-Jaeggi
Pépinières forestières
offre des
PLANTES FORESTIÈRES
de diverses provenances; à planter dans le Jura, Plateau et Préalpes. Votre commande faite à temps vous assure la meilleure provenance, conforme à votre domicile. Grâce à nos grandes propres cultures, vous aurez une excellente qualité, à un prix très avantageux. Visitez nos cultures. Demandez notre prix-courant. — Tél. (065) 4 54 25 ou 4 69 17.

Imprimerie Favre et Favre
Maupas 7
Lausanne

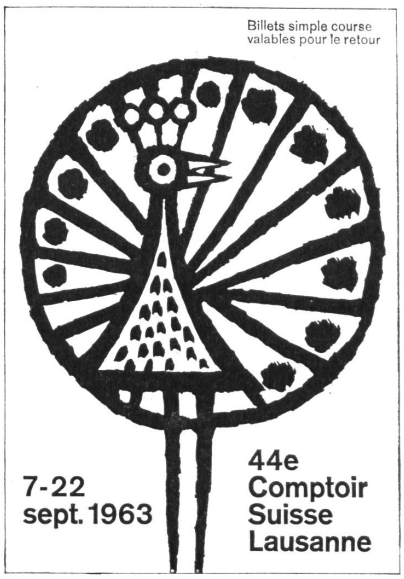

Assemblea annuale della Federazione

La Cassa Rurale di Sonvico, la prima fra le Casse Raiffeisen del Ticino, festeggia quest'anno i 40 anni di attività. Essa fu infatti fondata nel lontano 1923 per iniziativa del Parroco Don Rovelli, già presidente onorario della nostra Federazione. Naturale quindi che i delegati delle Casse ticinesi si riunissero per la loro assemblea a Sonvico, il 19 maggio scorso.

In apertura dell'assemblea, svoltasi nella sala dell'asilo, il prof. Ceppi, dopo il saluto ai delegati, esprimeva ai raiffeisenisti di Sonvico il proprio compiacimento per il felice traguardo raggiunto.

A completare l'ufficio presidenziale l'assemblea chiamava come scrutatori i signori Lepori di Canobbio e Perucchi di Novazzano. All'appello rispondevano 139 delegati, rappresentanti 59 casse. Dopo la lettura e l'approvazione del verbale dell'assemblea di Aquila, prendeva la parola il vicedirettore dell'Unione, signor Rolando Séchaud. Esprimendosi agevolmente in italiano, egli metteva in risalto il valore dell'assemblea, vera manifestazione di unione cooperativa, ed aveva parole di simpatia per la Cassa Rurale di Sonvico, che, per oltre 20 anni, è rimasta sola a servire l'ideale Raiffeisen nel Ticino. Si felicitava per la brillante espansione delle Casse Rurali del Cantone, incoraggiando i delegati a voler perseverare nella loro opera.

A nome delle Autorità e della locale Cassa l'on. Pino Bignasca, sindaco del Comune, porgeva il benvenuto ai raiffeisenisti ticinesi e illustrava i benefici e i servizi resi dalla Cassa Rurale alla comunità nei suoi quarant'anni di esercizio. Ricordava i momenti difficili della fondazione, quando solo il coraggio e la fiducia di Don Rovelli, permisero di superare lo scetticismo di coloro che vedevano l'iniziativa destinata a sicuro insuccesso. A venti anni di distanza il seme gettato nel lontano 1923 cominciò a germogliare portando all'attuale fioritura di Casse Rurali nel nostro cantone.

Il prof Ceppi presentava quindi il rapporto presidenziale, esponendo l'attività svolta dal Comitato della Federazione, riferiva sul corso di istruzione di Biasca e accennava ad alcuni problemi particolari quali gli anticipi dell'Unione, i prestiti ai comuni, la restrizione dei crediti. Si dichiarava soddisfatto dell'andamento delle Casse Rurali nel cantone, in continuo felice sviluppo, ciò che prova la bontà dei loro principi ed il coscienzioso lavoro dei dirigenti e dei cassieri. Con interessanti esempi metteva in risalto il valore e la necessità della cooperazione nei diversi settori economici, con particolare riferimento all'agricoltura. Nella discussione che seguiva intervenivano i signori Delmenico, Campana e Mombelli toccando i problemi posti dalla propaganda e del credito agricolo.

L'on. Delucchi, cassiere, esponeva in seguito i conti della Federazione che chiudevano con un saldo attivo di fr. 9258.55. Essi erano accettati all'unanimità.

Per acclamazione erano quindi accolte a far parte della Federazione le Casse Rurali di Malvaglia, Caneggio, Ponto Valentino e Camignolo.

Seguiva il rapporto del revisore signor Pellandini. Egli comunicava dapprima i risultati generali dei controlli e riferiva sullo sviluppo delle Casse Rurali svizzere, attualmente in numero di 1090, che hanno registrato un aumento globale delle cifre dei bilanci di 241 milioni di franchi, superando così in totale i 2,4 miliardi di franchi. L'aumento globale dei bilanci delle Casse ticinesi è stato di 13 milioni (anno precedente 7,7 milioni) ciò che dà un totale di circa 60 milioni. Con un utile netto di fr. 218 500.—, le riserve complessive sono salite a fr. 928 000.—.

Il relatore passava quindi ad esaminare la situazione economica, soffermandosi sulla prossima introduzione nella Confederazione della proprietà per piani. Sottolineava l'importanza per le Casse Rurali di concedere prestiti per finanziare l'acquisto di appartamenti, dato che, per diverse categorie della classe media, diventa sempre più difficile l'acquisto o la costruzione di una casa per la loro famiglia.

Al termine del rapporto del revisore dell'Unione i delegati accoglievano la proposta dei rappresentanti della Cassa di Monte Carasso di tenere la prossima assemblea in quel villaggio.

Alle eventuali il presidente prof. Ceppi procedeva alla premiazione dei cassieri in attività da un decennio, accomunando ad essi il sig. Toscanelli, dalla fondazione membro della Direzione della Cassa di Sonvico e felicitandosi pure con i signori Bi-

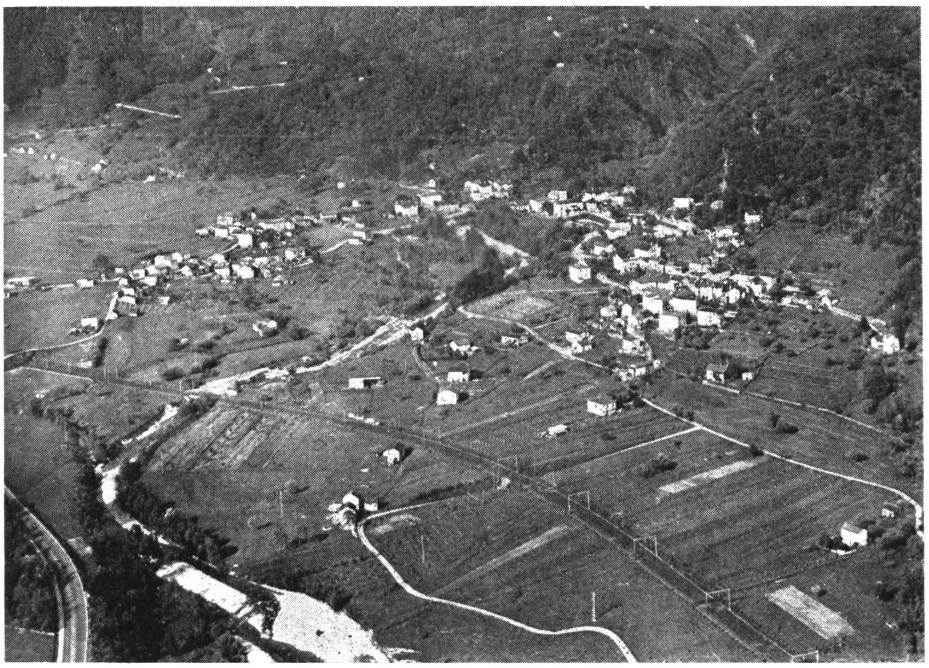

Veduta di Camignolo dov'è stata fondata la 74.ma Cassa Raiffeisen del Ticino
(vedi relazione nel No. 6)

gnasca e Fassora, dirigenti della stessa Cassa da oltre un ventennio.

Il presidente dava poi lettura di una proposta della Cassa di Lodrino per una azione in favore di una maggiore e più larga esenzione dei depositi e dei risparmi dall'imposta preventiva. Intervenivano pure diversi delegati trattando diversi argomenti, quali la diffusione del *Messager*, la possibilità di una visita collettiva all'esposizione nazionale o nel Vallese, l'aumento del numero dei membri del Comitato della Federazione, l'aumento dell'importo della quota sociale.

Al termine dei lavori i delegati si recavano a Dino e a Cadro per l'ottimo banchetto di chiusura.

Ai dirigenti della Cassa Rurale di Sonvico i nostri ringraziamenti per la cordiale accoglienza e la perfetta organizzazione della giornata.

Impressioni di un delegato ticinese al Congresso delle Casse Rurali a San Gallo

Per coloro che assistono per la prima volta a un Congresso svizzero come quello delle Casse Raiffeisen è certamente una cosa entusiasmante e di grande interesse.

Infatti venerdì 21, sabato 22 e domenica 23 giugno u.p., oltre 2000 delegati si sono riuniti all'OLMA in San Gallo, per l'assemblea annuale e commemorare il 60.mo di fondazione dell'Unione.

Sabato alle ore 10.30, puntualmente è stato aperto il Congresso da un complesso di ottoni della musica cittadina di San Gallo, che riscossero vivi applausi.

In seguito il chiarissimo presidente dell'Unione sig. Dr. G. Eugster ha aperto l'assemblea.

Dopo la relazione sulla situazione del movimento raiffeisenista del Dir. sig. Dr. A. Edelmann, fece seguito il rapporto dei conti annuali per il 1962 da parte del Dir. sig. Schwager, seguito dall'on.le Cons. Naz. René Jacquod per il rapporto del Consiglio di Sorveglianza.

La discussione è proseguita con altri problemi di massima importanza e terminava col canto del Salmo svizzero accompagnato dalla Musica.

I congressisti si recavano poi nei propri alberghi per il pranzo. Alle 15.00 ci si ritrovava ancora all'OLMA per la commemorazione del 60.mo di fondazione della nostra Centrale di San Gallo.

Fra gli invitati abbiamo notato l'ultra novantenne sig. dott. Laur, ex segretario dei Contadini svizzeri; i rappresentanti della Germania occidentale, del Belgio, del Lussemburgo, dell'Olanda, ecc.

Quale ospite d'onore era presente l'on.le Consigliere federale dr. Bonvin, il quale nella sua limpida allocuzione, prima in lingua tedesca e in seguito in francese, ha elogiato l'operato dell'Unione Svizzera delle Casse Rurali e delle sue casse affiliate.

E' stata poi la volta del nostro benemerito presidente della Federazione Ticinese delle Casse Rurali, sig. prof. Plinio Ceppi, che ha portato il saluto di tutte le casse ticinesi e che con appropriate parole ha espresso ai direttori Schwager e Edelmann, il proprio riconoscimento per l'immane lavoro svolto per la causa raiffeisenista. Ai due illustri personaggi sono state donate due magnifiche corbeilles di fiori, omaggio del Ticino. Chiudevasi la manifestazione al suono dell'Inno svizzero, interpretato dalla musica di San Gallo.

Alla sera, nella capace sala della Tonhalle, alle 20.30 esatte, iniziava il trattenimento folcloristico, esibizioni di acrobati, delle Corali Armonia e Pro Ticino, tutti accolti da entusiastici prolungati applausi.

Domenica mattina, dopo il servizio divino, capaci torpedoni ci portarono attraverso la zona panoramica dell'Appenzello ad inebriarci di tanta bellezza, di tanta pace.

A Trogen si potè vedere il villaggio Pestalozzi. Ad Appenzello ammirammo la splendida cattedrale. Gustato il famoso bitter, proseguimmo il viaggio attraverso i verdeggianti prati e boschi di pini profumati, che adornano le linde case.

Abbiamo poi sostato una mezzoretta a Winkeln ; qui abbiamo avuto l'occasione di visitare la nuova moderna chiesa cattolica, unica per il suo originale stile.

A mezzogiorno ci portammo nuovamente a San Gallo e radunati tutti al buffet della stazione consummamo un succulento pranzo.

Si parte alle 14.00 per il Ticino, fra l'allegria ed il buon umore, però con un senso di commozione e un pensiero di ringraziamento agli organizzatori e segnatamente al sig. Pellandini che ovunque ci ha accompagnati, contribuendo alla buona riuscita di queste tre indimenticabili giornate. *A. G.*

Valore del denaro e costo della vita

Parlando ai delegati delle Casse Raiffeisen svizzere in occasione del Congresso di San Gallo, il consigliere federale on. Bonvin accennò pure all'importanza del denaro, in quanto concretizza il lavoro dell'uomo e permette di ottenere i beni necessari alla vita del singolo e della famiglia. In se stesso, aggiunse l'oratore, il denaro è sano, pulito e va onorato ; occorre per contro combatterne l'uso abusivo.

Sono parole, queste, che hanno certamente riscosso l'approvazione generale, d'accordo, ma, in fin dei conti, anche il più ingenuo uomo della strada sa che occorrerebbe far qualcosa per impedire certi abusi del denaro, certe speculazioni che provocano una continua diminuzione del suo valore, del suo potere di acquisto. E dal rappresentante del Consiglio federale ci saremmo piuttosto attesi qualcosa di più in questo senso, qualcosa di positivo per una efficace lotta contro le speculazioni, ossia della messa in atto, da parte della nostra massima autorità, di misure capaci d'intervenire validamente a por freno agli abusi, a migliorare la situazione della gran massa degli impiegati, operai dei diversi settori, pensionati, ecc. Ma non si fa niente. Ed ecco che dobbiamo subire replicatamente aumenti degli affitti, aumenti che, tenendo conto dell'insufficienza degli alloggi, non dovrebbero assolutamente venire permessi. Si motivano tali rialzi delle pigioni con il rincaro delle spese di manutenzione. Ma in quanti stabili non si procede da parecchi o da molti anni ad alcun lavoro, ad alcuna riattazione o ammodernamento ? Gli inquilini, nella maggior parte dei casi, non possono che sottomettersi a tali aumenti in quanto c'è poco da protestare o da scegliere : « O mangia questa minestra, o salta questa finestra ». Anche nel settore alimentare gli esempi non mancano, basta pensare allo zucchero, venduto da commercianti al doppio ed anche più del prezzo normale. Possibile che la nostra suprema autorità non possa intervenire adottando opportuni provvedimenti ?

L'aumento dei prezzi diminuisce il potere di acquisto del denaro. E' d'altra parte pacifico che questo invilimento del valore del denaro è un fenomeno comune a tutte le monete. Il progressivo deprezzamento del valore delle monete nei confronti di un determinato valore precedente, stabilito quale capacità di acquisto di determinate quantità di materie prime, prodotti o prestazioni (lavoro compreso), è uno dei più difficili problemi che assillano le nazioni ed i loro economisti. Se paragoniamo il nostro franco, che negli ultimi 50 anni ha perduto all'incirca i tre quarti del suo valore iniziale di acquisto, a molte altre monete, constatiamo che ciò malgrado esso ha ben resistito alle turbinose vicende di questo secolo. Prendiamo, per esempio, la lira sterlina che prima della guerra del 1914-18 valeva oltre 25 franchi : ora è diminuita

a meno della metà ; il dollaro americano valeva a quell'epoca più di cinque franchi, attualmente circa 4.30. Note sono d'altra parte le vicende della lira italiana e del franco francese (la rivalutazione subita da quest'ultimo, nella proporzione di uno a cento, è più teorica che effettiva). Citiamo infine quella forte moneta che era il peso argentino, chiamato anche scudo, ridottosi da cinque franchi a tre centesimi.

Arrestare completamente l'inesorabile deprezzamento della moneta è certo cosa impossibile. Purtuttavia dovrebbero essere realizzabili dei provvedimenti capaci di frenare maggiormente tale movimento, ed è per questo che, a nostro avviso, le nostre autorità dovrebbero dimostrarsi più intraprendenti, più attive. In caso contrario la gente seguiterà a spendere sempre maggiormente per l'acquisizione di beni reali e di consumo, perdendo la fiducia nel denaro, con susseguente ulteriore aumento dei prezzi. Ciò influirebbe pure negativamente sulla progressiva formazione di capitali di risparmio, tanto desiderata dalle nostre autorità, per equilibrare gli investimenti, ma incoraggiata solo a parole, per cui si attendono sempre ancora delle facilitazioni fiscali atte a favorire il risparmio ed il risparmiatore.

Pell.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Sto per vendere un terreno. Però tale fondo, unitamente alla mia casa, sono gravati da una ipoteca. Chiedo se posso o meno fare l'operazione di vendita prima ancora di attendere che il terreno sia libero.

R. — Se la garanzia della casa è da ritenersi sufficiente non vi è nessuna obbiezione a che Ella abbia a vendere il terreno prima ancora di ottenere lo svincolo ipotecario. Il notaio incaricato della compravendita si occuperà anche della pratica di svincolo.

* * *

D. — Ho concesso un diritto di passo per un fondo vicino. Cosa si deve fare per legalizzare la situazione ?

R. — Occorre stendere una convenzione su carta da bollo da un franco. In tale convenzione dovranno apparire gli estremi. Poi si dovranno far legalizzare le firme e chiedere infine la inscrizione con domanda da fare su carta bollata da fr. 0.50.

* * *

D. — La mia casa ha una finestra di ridotte dimensioni in confine con la proprietà di un terzo. Vorrei ingrandire tale apertura. Posso farlo senza ostacolo alcuno ?

R. — L'ingrandimento costituisce un aggravamento di servitù e pertanto se non vi è il consenso del terzo non esiste tale possibilità.

* * *

D. — Mio padre è decesso nel 1955. Sono l'unico erede e vorrei che i beni siano ora a me intestati. Cosa debbo fare? Occorre fare un istromento?

R. — Ella deve farsi rilasciare dalla Pretura del Distretto il certificato ereditario. Con tale documento e con una carta bollata da fr. 0.50 potrà poi chiedere all'Ufficio dei Registri di effettuare il trapasso di successione.

* * *

D. — Ho in locazione un appartamento e il contratto era sino all'11 novembre 1965. Senonchè nei passati giorni il proprietario della casa ha venduto l'immobile e io ho ricevuto la disdetta per il prossimo 11 novembre dato che l'appartamento da me goduto verrà occupato dall'acquirente. Qualcuno mi ha detto che posso oppormi altri che la vendita rompe il contratto. Non so veramente cosa fare. Le chiedo perciò di volermi consigliare.

R. — Se nell'atto di compra-vendita il venditore non ha fatto includere la clausola del rispetto del contratto vigente, il nuovo proprietario ha senz'altro il diritto di disdire il rapporto locatizio. Ma dal canto Suo potrà azionare in giustizia il precedente proprietario chiedendo la rifusione dei danni.

* * *

D. — Vanto un credito di fr. 3000.— nei confronti di una persona la quale mi aveva dato una garanzia ipotecaria. Aveva cioè acceso una ipoteca al portatore sui beni. Il debitore da tre anni non paga gli interessi ed io vorrei ottenere il rimborso della somma che credito. Come devo procedere?

R. — Ella deve spiccare un precetto esecutivo per realizzazione di pegno. Ci sono i moduli ufficiali che potrà ritirare presso l'Ufficio Esec. e Fallimenti.

* * *

D. — Quanto costa la cancellazione di una ipoteca di franchi 45 000.— ?

R. — L'Ufficio dei Registri preleva una tassa dell'1 ‰.

D. — Mio padre intende vendere la sua masseria (di circa mq. 60 000 tra campi, boschi e prati) per un prezzo assolutamente irrisorio. Già è stato fatto, a quanto sembra, lo istromento. Senonchè ora si chiede la mia firma. Perchè ? Posso oppormi ?

R. — La Sua firma è necessaria dato che Lei ha un diritto di prelazione. Di conseguenza Ella ha il diritto di acquistare in proprio la masseria al prezzo concordato col terzo interessato.

Avv. Emilio Induni.

Notizie dalle Casse

Lavertezzo

Nel suo secondo anno di attività la nostra Cassa ha conseguito un risultato veramente grandioso e impensato. Poche ancora sono ormai le famiglie che con uno o più membri non hanno ancora dato la loro adesione o che non sono in rapporti diretti con la nostra piccola banca.

Ciò significa che la popolazione ha capito la funzione della Cassa, con grande soddisfazione dei suoi dirigenti responsabili. All'assemblea generale ordinaria tenuta il 31 marzo scorso i soci presenti hanno potuto constatare i progressi conseguiti nell'esercizio scorso.

Infatti al 31 dicembre contavamo 51 soci, con un aumento di 9 nel corso dell'anno, mentre che al 31 marzo, i soci erano già a quota 56.

Forte è pure stato l'aumento del capitale depositato, in modo speciale in cassa deposito (oltre fr. 300 000.—), così che si sono potuti concedere i diversi prestiti richiesti, i quali ammontarono a fr. 200 000.—. Con un movimento generale di fr. 1 127 334.— in 180 operazioni sta l'importante somma del bilancio di fr. 362 621.—, cifra ragguardevole, considerato il carattere prettamente rurale del nostro paese. Una dimostrazione di buon affiatamento fra popolazione e dirigenti è data dal fatto che alle nomine statutarie previste all'ordine del giorno è stata proposta e accettata all'unanimità la riconferma dei precedenti membri dei due comitati.

Un doveroso ringraziamento vada ai nostri dirigenti per il loro ottimo lavoro svolto disinteressatamente e a tutti coloro che collaborano allo sviluppo sempre più forte della nostra Cassa rurale.

Gordola

La nostra Cassa Rurale tenne la sua assemblea annuale ordinaria il sabato 4 maggio scorso, nella Sala del Consiglio Comunale, alla presenza di un buon numero di soci.

Il Presidente del Comitato di Direzione, signor Mo. Rocco Marzorini, nel suo circostanziato rapporto, dopo aver esaminato la situazione economica generale, riferì sull'andamento della Cassa nell'esercizio 1962, mettendo in particolare evidenza il felice sviluppo della nostra istituzione, sviluppo dovuto in parte alla attuale buona congiuntura, ma anche e soprattutto, alla fiducia che la popolazione ha nella nostra cooperativa di mutuo aiuto.

Il Cassiere Mo. Valerio Brughelli riferì sui risultati finanziari raggiunti nel 17.mo esercizio, risultati che confermano il continuo progresso della Cassa. Questi risultati si compendiano nelle seguenti cifre :

Numero dei soci : 96. Somma di bilancio : fr. 1 143 445.54. Movimento generale : 2 648 682 franchi. Utile netto : fr. 4534.50. Fondo di riserva : fr. 20 034.64.

Dopo aver ascoltato il rapporto del Presidente del Consiglio di Sorveglianza, Mo. Cesare Scattini, l'assemblea, con voto unanime accettava i conti e il bilancio per il 1962.

Alle nomine statutarie venivano riconfermati per un nuovo periodo i membri uscenti del Comitato di Direzione, Mo. Rocco Marzorini, presidente, Francesco Gambonini, segretario e Giovanni Matasci, membro, e il membro del Consiglio di Sorveglianza, Mario Scascighini.

Terminato l'ordine del giorno il Presidente dichiarava chiusa l'assemblea ringraziando gli intervenuti e invitandoli a continuare l'opera di propaganda e di persuasione a favore della nostra benefica istituzione.

Da parecchi mesi la sede della Cassa è stata trasferita in un locale a pianterreno della casa Borradori eredi fu Guglielmo. Anche gli orari di apertura della Cassa sono stati cambiati. Dal 1. maggio 1963 gli sportelli della Cassa sono aperti ogni giorno, salvo il sabato, la domenica e i giorni festivi in generale, dalle 19.30 alle 20.30.

Durante il periodo estivo, dal 15 luglio al 15 settembre, il locale della Cassa sarà aperto solamente il martedì e il venerdì, alla stessa ora.

Dalla pratica

Un padre ha aperto presso la Cassa Rurale dei libretti di deposito al nome dei suoi figli. Questi non ne sono a conoscenza. Il padre muore.

a) *A chi spettano i libretti di deposito ?*

Alla comunione ereditaria, quindi, anche alla madre. Non sapendo i figli dell'esistenza dei libretti non potevano nemmeno accettarli, in quanto una donazione necessita dell'accettazione. Fintanto che non si è a conoscenza di una donazione non si può nemmeno accettarla.

b) Qualora i figli si presentano al cassiere e si informano se il padre possedeva degli averi presso la Cassa Rurale, il cassiere può consegnare loro i libretti. Non può per contro eseguire dei pagamenti.

c) *Se i figli non fanno domande, ritenendo che presso la Cassa non vi sia altro all'infuori di ciò che è già a loro conoscenza ?*

In questi casi il cassiere deve cercare prudentemente di appurare se i figli non siano al corrente di qualcosa riguardo i libretti. Qualora essi ne fossero a conoscenza, si può ritenere che i libretti siano stati effettivamente donati allorchè il padre era ancora in vita. In questo caso essi sono di proprietà dei figli e non della comunione ereditaria.

Se i figli non sanno nulla dei libretti, il cassiere deve informarli ma sottolineare che essi fanno parte dell'eredità e che possono essere consegnati solo con il consenso di tutti gli eredi.

Bilan au 30 juin 1963

de la Caisse centrale

de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

ACTIF

	fr.	fr.
Encaisse	1 973 188.78	
Compte de virements à la BNS	13 375 894.97	
Chèques postaux	310 378.25	15 659 462.—
Coupons		37 770.16
Avoirs en banque à vue		596 121.65
Autres avoirs en banque		48 700 000.—
Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées		28 635 064.80
Portefeuille des effets de change		25 306 406.90
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques)		6 325 522.80
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 6 706 824.— avec garantie hypothécaire		10 469 914.73
Avances et prêts à terme gagés dont fr. 3 206 046.— avec garantie hypothécaire		4 871 351.60
Crédits en compte courant et avances aux corporations de droit public		43 564 493.86
Placements hypothécaires		149 994 018.20
Fonds publics et titres		193 742 932.50
Immeubles (bâtiment de l'Union)		50 000.—
Autres immeubles		600 000.—
Autres actifs		—.—
		528 553 059.20

PASSIF

	fr.	*fr.*
Engagements en banque à vue		975 831.97
Autres engagements en banque		—.—
Avoirs des Caisses affiliées :		
a) à vue	147 419 553.—	
b) à terme	295 055 000.—	442 474.553.—
Créanciers :		
a) à vue	11 144 894.90	
b) à terme (jusqu'à un an)	1 184 025.15	
c) à terme (de plus d'un an)	505 000.—	12 833 920.05
Caisse d'épargne		24 622 897.73
Compte de dépôts		3 159 010.24
Obligations de caisse		12 490 000.—
Emprunts à la Banque des lettres de gage		4 000 000.—
Chèques et dispositions à court terme		—.—
Autres passifs (intérêts échus d'obligations)		1 838 275.86
Fonds propres :		
a) Parts sociales versées	18 000 000.—	
b) Réserves	8 100 000.—	
c) Report du compte de profits et pertes	58 570.35	26 158 570.35
		528 553 059.20

(Avals et cautionnements : fr. 8 656 922.—)

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 5 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 6 francs.